

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE CAMPAGNE DE CAUX

---

ENTRE

- La Communauté de communes Campagne de Caux,  
représentée par son président Franck RÉMOND.  
ci-après, la « **Collectivité bénéficiaire** » ;  
d'une part,

ET

- L'Etat  
représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,  
ci-après, les « **Partenaires financeurs** »  
d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit.**

## Table des matières

Préambule	4
Objet du contrat	5
Engagement général des parties	5
Projet de territoire	6
Présentation générale du territoire	6
Les usages : attentes et priorités en matière de transition écologique	6
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	8
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	33
Présentation des priorités stratégiques du territoire	36
Budget prévisionnel	42
Gouvernance	44
Comité de pilotage	45
Comité technique	45
Equipe projet	45
Organisation générale	45
La coopération inter-territoriale	46
Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.	48
Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	48
Traitement des litiges	49

### ANNEXES

- Annexe 1- Liste des contrats en cours signés avec l'État
- Annexe 2 – Carte des documents de planification (territoriale, ...)
- Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)
- Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet
- Annexe 5 – Fiches Actions
- Annexe 5 bis – Fiches projet
- Annexe 6 - Annuaire équipe projet

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Ce contrat liste, à l'aide d'un tableau en annexe, les projets portés par la collectivité signataire ou ses communes membres et co-financés par l'Etat qui concourent, en 2021, à la réalisation de ces objectifs. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de la Communauté de communes Campagne de Caux et de ses communes au-delà de 2021, sans que l'État ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit les ambitions du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de Campagne de Caux au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

## Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat. En particulier :

- L'État s'engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de Campagne de Caux et de ses communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.

- La collectivité s'engage à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du présent contrat, notamment en matière d'étalement urbain.

- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

## Article 3 : Projet de territoire

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE



22 communes



14 400 ha  
de superficie totale

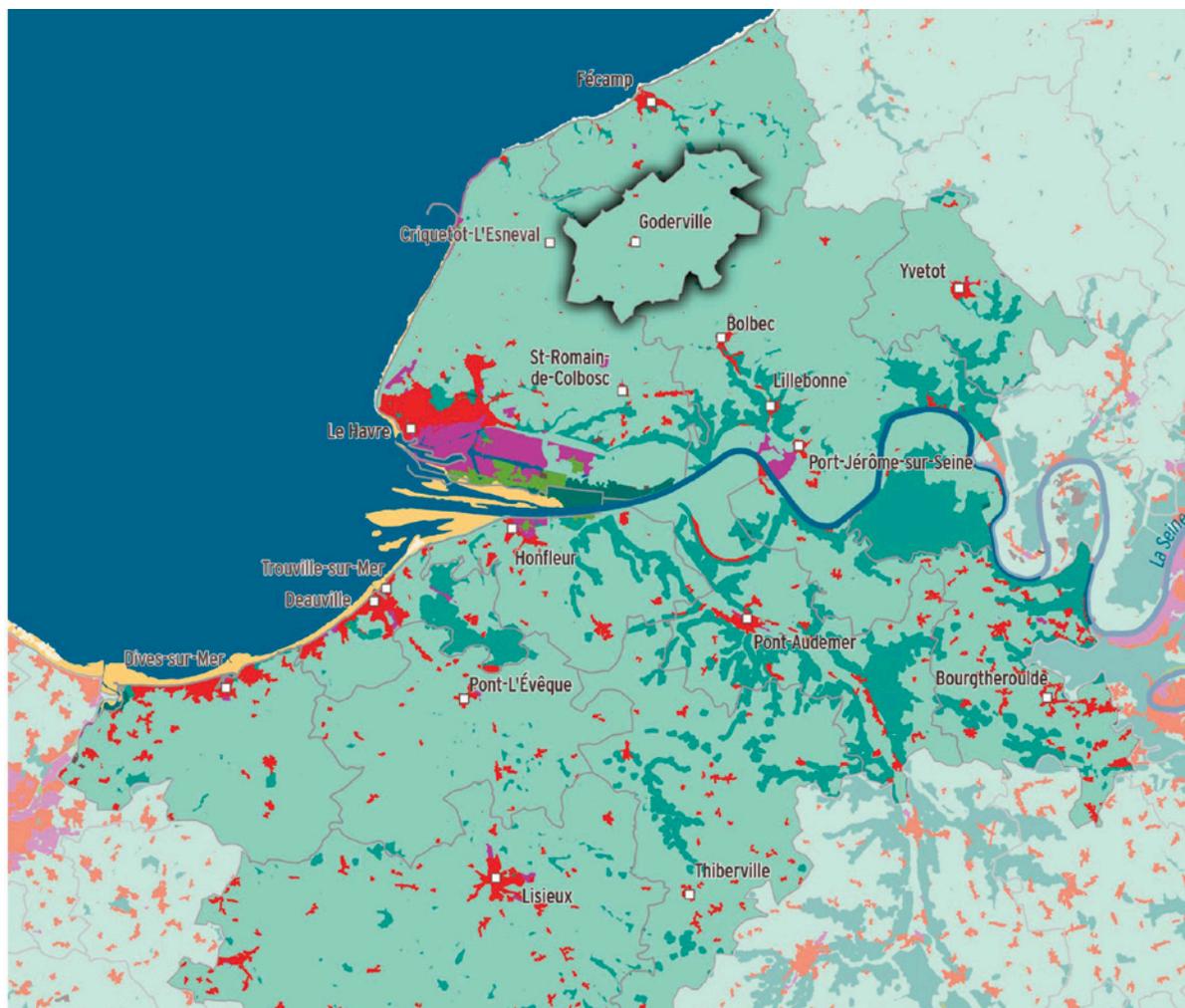


105 hab./km<sup>2</sup>  
Normandie : 112 hab./km<sup>2</sup>

Le territoire de la Communauté de communes Campagne-de-Caux compte 22 communes pour un peu plus de 15 000 habitants. Il est délimité au Nord par la Communauté d'agglomération de Fécamp-Caux-Littoral, à l'Est par la Communauté d'agglomération Caux-Vallée-de-Seine (Fauville-en-Caux, Bolbec), au Sud et à l'Ouest par la Communauté urbaine du Havre. C'est un territoire est à dominante rurale dont l'économie locale est essentiellement tournée vers l'agriculture et les activités présentes. La Communauté de communes est située au croisement d'importants axes routiers (RD925, RD910) qui place Goderville à

15 minutes de Fécamp et de Bolbec, à 20 minutes d'Étretat ou du Pont de Normandie, à 25 minutes du Havre et à 1 heure de Rouen. Son territoire attractif tend donc à s'urbaniser avec l'installation de néo-ruraux venus des villes avoisinantes et y travaillant.

La Communauté fait partie du syndicat mixte du Pays des hautes Falaises regroupant la Communauté d'agglomération de Fécamp-Caux-Littoral et la Communautés de Communes du canton de Criquetot-L'Esneval, avec qui elle a réalisé un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).



## I • LES USAGES - Attentes & priorités en matière de transition écologique | données issues de la concertation

Aujourd'hui, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche participative afin de co-construire avec les habitants le futur projet de territoire, véritable feuille de route constituant une vision partagée à moyen et long terme pour le territoire autour de thématiques liées à la transition écologique. Porteur d'une véritable ambition pour imaginer le territoire de demain en totale synergie avec les 22 communes et les forces vives du territoire, ce projet de territoire est un document fédérateur.

Un sondage complémentaire aux ateliers a été réalisé en mai-juin 2021 auprès des administrés. **620 répondants**, soit environ 5% de la population, y ont participé.

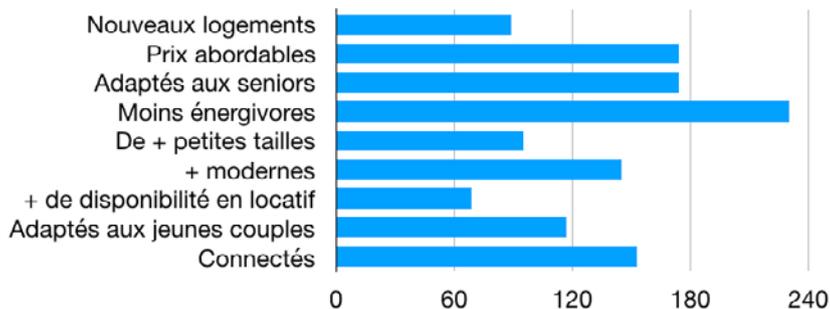
La synthèse des résultats est intéressante à exploiter dans le prolongement de la concertation menée via le CRTE. Ils soulignent des besoins et des attentes prégnants sur le territoire, en adéquation avec les forces et les faiblesses identifiées via les diagnostics réalisés préalablement (dans le cadre du PLUI, de la CTG avec la CAF, des ateliers J'ose, je propose...).

## A/ Préoccupations principales des usagers



- 1 • La nature, l'environnement, la biodiversité, la création, l'entretien et la valorisation des sites en lien avec la nature (parcs, chemins, jardins partagés, oasis...) (22%) > cf. II / Axe 4 & III / Axe 8 Projet Territoire
- 2 • Le renforcement de l'offre de services (horaires plus adaptés), de commerces, d'équipements et de santé (23%) > cf. I / Axes 1 et 3 & III / Axe 9 Projet Territoire
- 3 • La mise en œuvre et l'accompagnement du numérique (13%) > cf. I / Axes 1
- 4 • L'amélioration de l'accessibilité (ponctualité, nouvelles liaisons, plus de trains...) et les mobilités douces (13%) > cf. III / Axes 8 & 9 Projet Territoire
- 5 • Le maintien et la création d'emplois (11%) > cf. III / Axe 8 Projet Territoire
- 6 • Le dynamisme de la ville centre (revitalisation) (10%) > cf. III / Axes 7, 8 & 9 Projet Territoire
- 7 • Un projet alimentaire (soutien aux agriculteurs, développement des circuits courts, réflexion sur le gaspillage, synergies...) (10%) > cf. II / Axe 5 Projet Territoire

## B/ Attente en matière d'habitat

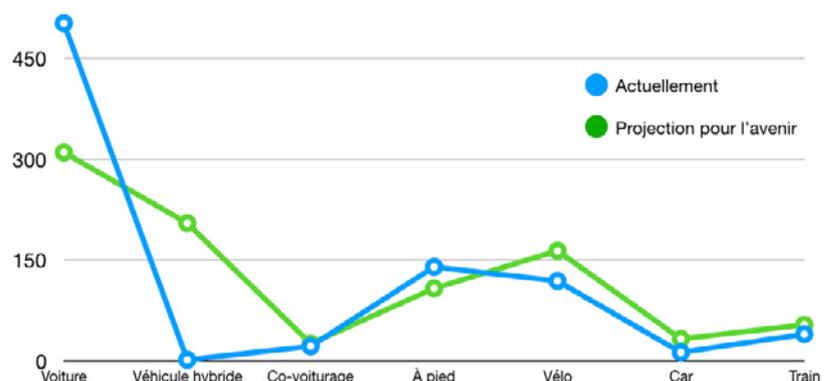


Les usagers recherchent des logements principalement moins énergivores (48%) Mais aussi adaptés aux seniors, aux primo-accédants donc des logements de plus petites tailles à des tarifs modérés et dans des zones connectées > cf. III / Axe 9 Projet Territoire

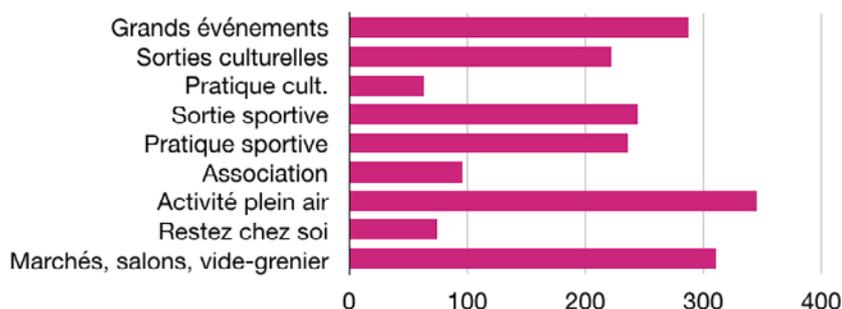
## C/ Attente en matière de mobilités

80% des sondés se déplacent en voiture mais 41% d'entre eux projettent à terme a minima de passer à l'hybride ou de favoriser le vélo (+38%) et le train (+35%).

> cf. III / Axes 8 & 9 Projet Territoire



## D/ Attente en matière de loisirs



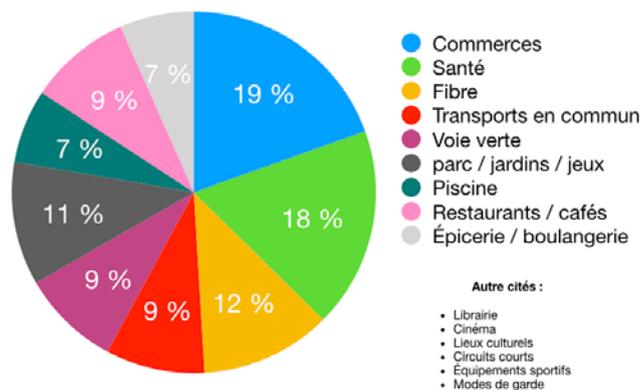
Les activités de plein air sont largement plébiscitées avec 62% des sondés qui privilégient ce type d'activités.

> cf. I Axe 2 & III / Axe 8 Projet Territoire

## E/ Manques exprimés sur Campagne de Caux

Une question ouverte a permis de recenser les manques ressentis par les administrés sur le territoire.

1. Commerces de proximité (21%) > cf. III / Axe 9
2. Santé (médecins généralistes, laboratoire d'analyses, spécialistes) (19%) > cf. III / Axe 9
3. Accès au numérique (12%) > cf. I / Axe 1
4. Transports en commun et mobilités douces (voie verte et aménagements cyclables) (18%) > cf. III / Axes 8 & 9
5. Parcs et jardins (11%) > cf. III / Axes 4 & 5



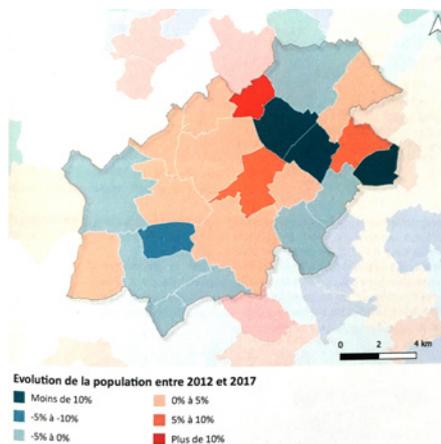
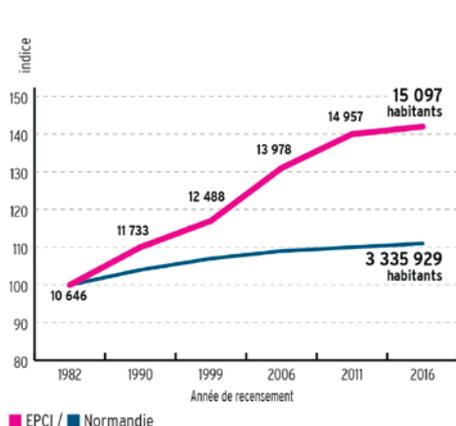
## II • DIAGNOSTICS : enjeux et ambitions en matière de transition écologique

### A/ DÉMOGRAPHIE

1. Une croissance démographique soutenue qui tend à ralentir



+ 0,9 % depuis 2011  
Normandie : + 0,6 %  
soit + 140 habitants



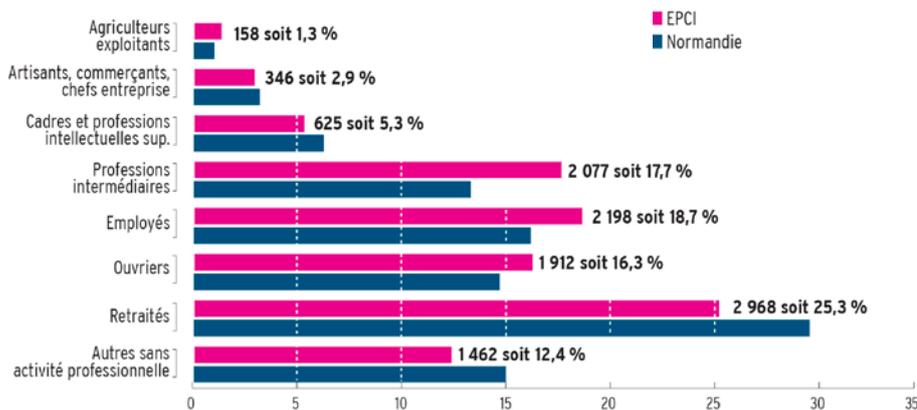
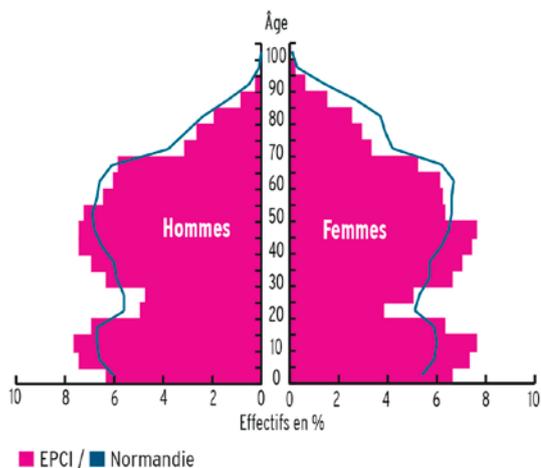
Le territoire a connu une croissance démographique très soutenue depuis plusieurs décennies. On constate cependant un fort ralentissement sur la partie sud-ouest, notamment à Goderville, ainsi qu'au nord-ouest sur la période récente.

Cette croissance est alimentée par un solde naturel nettement positif et un solde migratoire également positif. Cela traduit une forte attractivité résidentielle, sauf pour Goderville. (> cf. III / Axes 7-9 Projet Territoire)

Cela traduit une forte attractivité résidentielle, sauf pour Goderville. (> cf. III / Axes 7-9 Projet Territoire)

## 2. Une population jeune, mais un vieillissement à prendre en compte

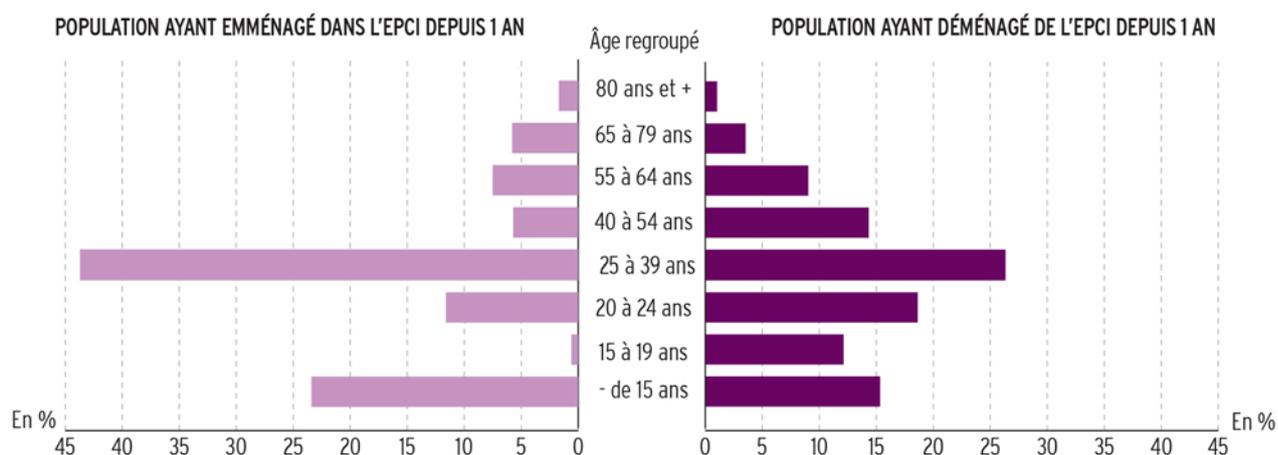
### Catégories socio-professionnelles



### Données migrations résidentielles



### Données migrations résidentielles



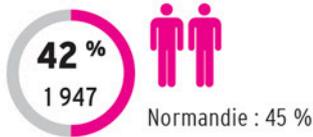
L'attractivité résidentielle concerne **principalement les familles avec enfants** (> cf. I / Axes 2-3 et III / Axe 7 *Projet Territoire*), contrairement à l'ensemble de la zone d'emploi. Elle est fondée principalement sur la dynamique d'accès à la propriété en maisons individuelles.

On constate également un départ important des jeunes de 15-24 ans vers les pôles de formation et d'emploi. Le territoire est aussi peu attractif pour les seniors, ce qui n'empêche pas un vieillissement progressif de la population (arrivée à l'âge de la retraite des générations des années 50-60). Ce phénomène de vieillissement de la population est également plus prononcé sur la commune de Goderville.

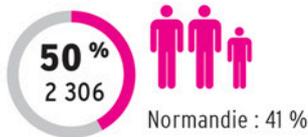
## Composition des familles

Une famille est la partie d'un ménage composée d'au moins deux personnes. Il peut s'agir d'un couple avec ou sans enfant(s) appartenant au même ménage, ou d'un adulte avec enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

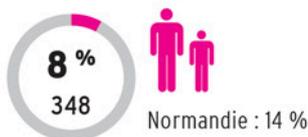
### Couples sans enfant



### Couples avec enfant(s)

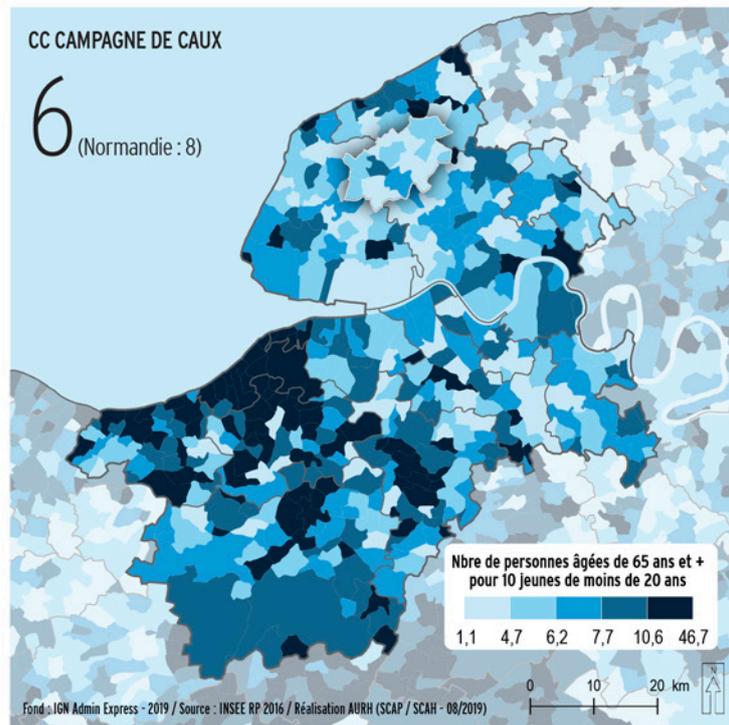


### Familles monoparentales

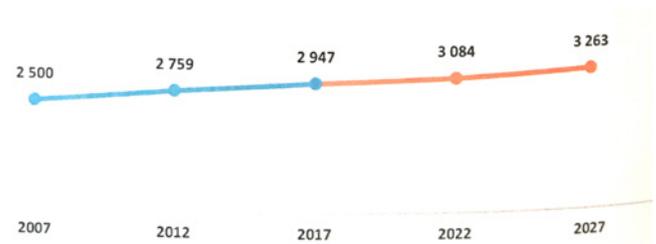


## Indice de vieillissement

Nombre de personnes de + de 65 ans pour 10 jeunes de - de 20 ans



## Projection des plus de 60 ans



En progressant dans les âges, il est possible de projeter la population sur Campagne de Caux, en particulier pour la tranche 60 ans et plus. Construit à partir des tendances de ces 10 dernières années cet exercice permet de se poser plusieurs questions essentielles : **comment la population va-t-elle évoluer ?**

**Dans quelle mesure les services de la collectivité doivent s'adapter ? Quelles sont les évolutions à anticiper dès aujourd'hui ?**

**Ainsi si les tendances se poursuivent, la population ndes 60 ans et plus devrait être de 3263 individus en 2026 contre 2947 aujourd'hui.** > cf. I/ Axe 1 et III / Axe 9 Projet Territoire

### 3. Des dynamiques démographiques contrastées au sein du territoire

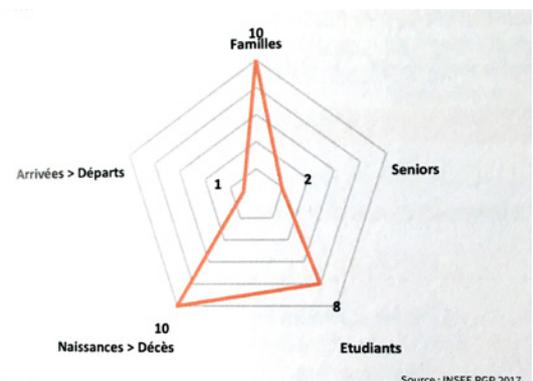
La baisse de la population constatée depuis 2008 sur le secteur Ouest, notamment sur Goderville, est à mettre en relation avec le tassement de la construction sur cette partie du territoire. À côté de cela, on constate une nette accélération de la croissance démographique sur le secteur Centre

### 4. Une population très familiale qui génère d'importants besoins en logements

Une taille moyenne des ménages élevée qui témoigne du **caractère très familial** de la population.

La taille moyenne des ménages est nettement supérieure à celle du département. Une moindre part des jeunes de 25 à 29 ans disposant de leur propre logement, peut témoigner des difficultés de décohabitation en l'**absence d'offre adaptée**.

Le profil très familial de la population est très homogène sur le territoire, à l'exception de Goderville qui accueille une majorité de personnes seules et de couples sans enfant. > cf. I/ Axe 1 et III /



## 5. Synthèse des enjeux démographiques

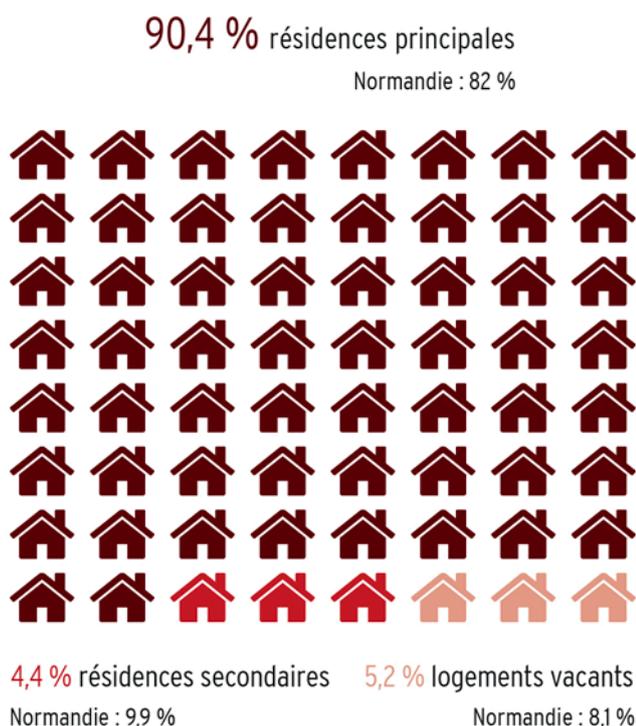
- Veiller au maintien de l'attractivité des polarités principales et secondaires en termes de démographie,
- Permettre la décohabitation et l'installation des jeunes ménages,
- Favoriser le parcours résidentiel des personnes âgées au sein du territoire,
- Conserver l'attractivité auprès des ménages familiaux

## B/ HABITAT / LOGEMENT

### 1. Un secteur locatif relativement développé

#### Structure du parc de logements

#### Statut d'occupation



5 761 résidences principales

4 567 propriétaires

931 locataires parc locatif privé

199 locataires parc locatif HLM

64 personnes logées à titre gratuit

Le parc de logement est majoritairement occupé par des propriétaires occupants.

Le secteur locatif, tant social que privé, est relativement peu développé en comparaison avec le département et de la demande potentielle. Dans la commune de Goderville, plus d'un tiers des habitants sont dans un logement locatif privé et 8% dans un logement locatif social.

Le secteur locatif, tant privé que HLM, a une vocation plutôt familiale avec une assez forte proportion de 4 pièces +. **Plus de la moitié du parc de logements est constituée de 5 pièces et +**, contre seulement un tiers dans la zone d'emploi du Havre.

### 2. Un parc social peu important mais présent dans toutes les communes

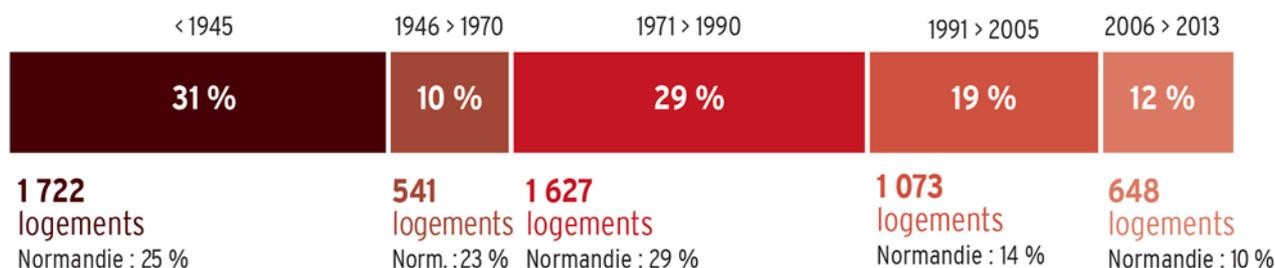
Bien qu'il soit assez peu développé, le logement locatif social est présent dans 13 communes sur 22 communes. Le parc locatif social est surtout présent sous forme de maisons individuelles.

La demande est relativement soutenue sur la commune de Goderville.

> cf. III / Axe 9 Projet Territoire

### 3. Un parc de résidences principales relativement ancien dont la qualité doit être maintenue

#### Période de construction du parc de logements avant 2014



Le parc de logements est majoritairement composé de maisons individuelles (90%).

Ce **parc est relativement ancien** avec un tiers de résidences principales construites avant 1946 (33,5%) en comparaison avec la Seine-Maritime qui en compte 27%. Ce chiffre égal ou dépasse 45% dans 4 communes : Bec-de-Mortagne, Bornambusc, Grainville-Ymauville et Mentheville.

En 2009, la part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) était comparable avec la proportion que l'on retrouve au niveau départemental (4,5%).

Des besoins en réhabilitation ponctuels ont été signalés lors des entretiens qui se sont tenus avec les communes. Ce parc ancien peut entraîner de la vacance lorsqu'il ne répond pas aux attentes du marché. C'est davantage la paupérisation de certains ménages présents dans le parc locatif privé qui alerte, plus que l'état du bâti. > cf. III / Axe 9 Projet Territoire

### 4. Une offre de logement dédiée aux personnes âgées limitée

Le nombre de personnes de 60 ans et plus du territoire est en proportion moins importante qu'au niveau départemental. Le nombre de personnes de 75 ans et plus représente 6,3% du poids de la population de Campagne-de-Caux contre 8,9% au niveau départemental.

On constate que cette population des 75 ans et plus est également moins dépendante. En effet, la densité de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (à domicile ou en établissement) est inférieure à celle du département.

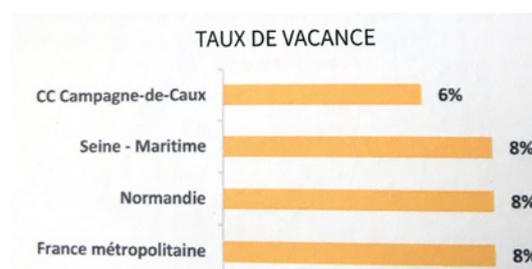
**L'offre de logement dédiée aux personnes âgées est limitée à la résidence de la Chênaie à Goderville (32 logements en T1, et 4 en T2).** Cela entraîne un départ d'une partie de cette population vers les territoires voisins. > cf. III / Axe 9 Projet Territoire

### 5. Un tassement de la construction de logement depuis 2008

Le recul de la construction de logement constaté touche tous les secteurs géographiques à l'exception du secteur Centre. Il est particulièrement marqué sur la commune de Goderville. Le niveau de construction de logement sur la période 1999-2007 est inférieur à celui du niveau départemental.

### 6. Une construction de logements orientée vers l'accueil de populations nouvelles

On constate un recul progressif de la part des résidences secondaires au profit des résidences principales et de la vacance. Le taux de vacance reste très modeste malgré une hausse continue depuis 1999. Il est inférieur à 6% en 2017 contre 8% sur la Seine-Maritime et 8% sur la France métropolitaine. Cela traduit l'attractivité résidentielle du territoire.

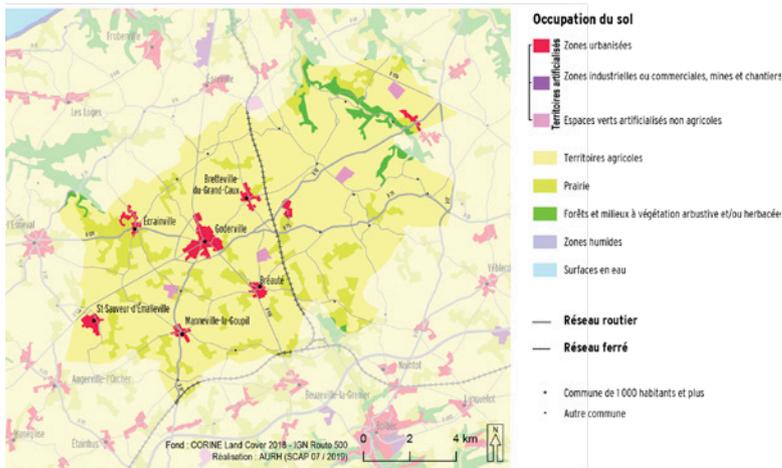


La construction de logements se fait prioritairement au bénéfice de la croissance démographique. Elle permet le desserrement des ménages et l'accueil de nouveaux habitants.

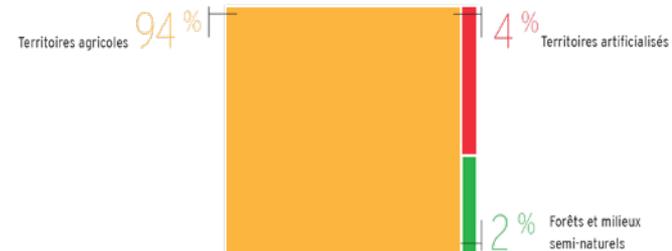
## 7. Environnement / artificialisation des sols

le nombre d'hectares occupés par des territoires artificialisés est passé de 493 en 2006 à 538 en 2018. Cet indicateur est pleinement lié à l'évolution des logements. Ces derniers sont passés de 5 745 en 2006 à 6 473 aujourd'hui. Si l'on revient encore plus en arrière, ce chiffre était même de 2905 en 1968.

	2006	2012	2018
Territoires artificialisés (bâtiments...)	493	538	538
Territoires agricoles	13 753	13 707	13 707
Forêts, milieux humides et milieux semi-naturels	357	358	358



### OCUPATION DU SOL



## 8. Dépenses énergétiques > cf. II / Axe 5 Projet Territoire

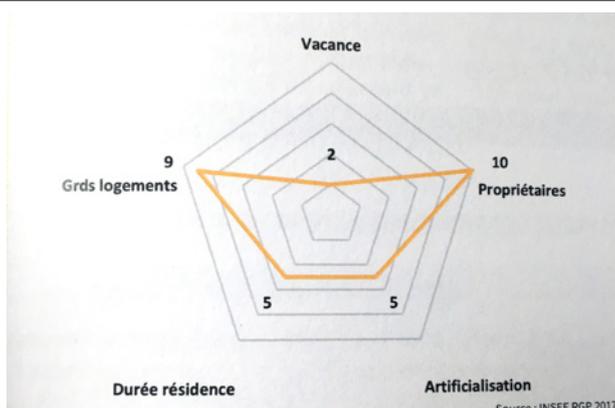
**17,1 années**

Durée moyenne de résidence dans le même logement (15,5 en moyenne en Normandie)

**7,1 Mwh**

Consommation électrique annuelle moyenne des ménages (4,7 Mwh pour la Seine-Maritime)

## 9. Synthèse des enjeux habitat



Le logement est une thématique centrale sur la Communauté. Elle fait écho à plusieurs enjeux :

- > Développer le secteur locatif en l'adaptant au mieux à la demande potentielle,
- > Répondre au mieux aux besoins spécifiques des différentes catégories de seniors et des jeunes sur le territoire, Adaptation de l'offre à l'évolution de la population, dans un contexte d'accentuation des phénomènes de décohabitation (divorces, mutations professionnelles, départs, installations pour les études...).

On comptabilise par exemple 1 223 personnes (21%) vivant seules (dont 646 femmes) dans l'ensemble des ménages.

> **Le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible**

> **La lutte contre la vétusté et l'habitat indigne** (Veiller à l'amélioration et au maintien de la qualité du parc de logements (thermique, accessibilité et adaptation à la perte d'autonomie),

> **La préservation de l'environnement** (Maîtriser l'impact de la construction de logements essentiellement individuels, qui favorise l'étalement urbain)

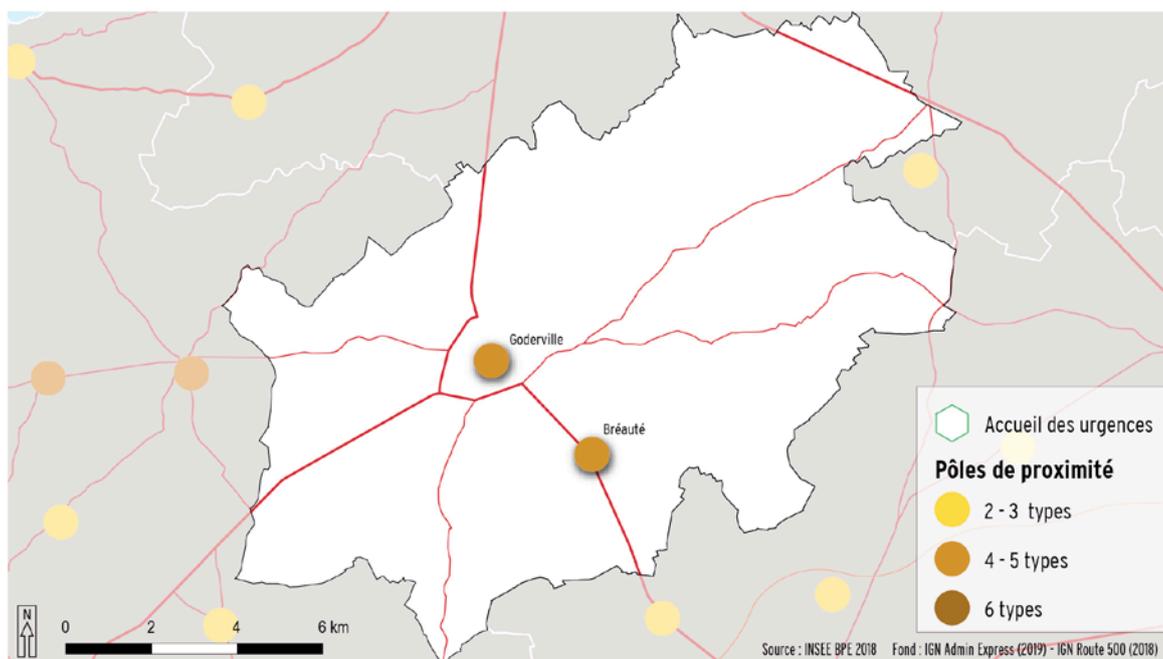
## C/ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

### 1. Des services publics peu présents et concentrés à Goderville

Quelques constats :

- Les bureaux de Poste ou équivalents sont relativement bien distribués,
- Les banques sont toutes localisées à Goderville,
- Le territoire dispose d'un poste de Gendarmerie situé à Goderville,
- Un Espace France Services a ouvert en mars 2021 sur Goderville proposant un accompagnement individualisé pour les démarches auprès des partenaires suivants : Assurance maladie, Assurance retraite, Pôle Emploi, MSA, Agirc-Arcco, Ministère de la justice, Ministère de l'action et des comptes publics, Ministère de l'Intérieur, La Poste, CAF. Des permanences sont organisées avec un agent des Finances Publiques, l'Espace Faire, La Mission Locale, La Saur et ICARE.

### 2. Une offre de santé limitée centrée sur Goderville, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux

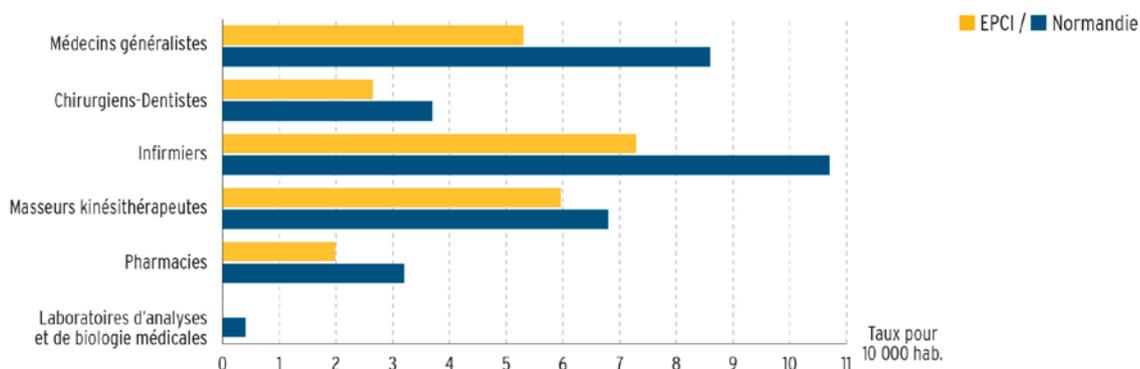


6 médecins généralistes



35 professionnels de santé libéraux

### OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ



La commune de Goderville dispose d'un centre de santé. La commune de Bréauté dispose de 2 médecins et celle de Bretteville-du-Grand-Caux d'un médecin. Deux regroupements de professionnels médicaux et paramédicaux sont en cours sur ces 2 communes. Le territoire dispose de deux pharmacies à Goderville et à Bréauté.

**En 2018, la Communauté de communes accueille 8 médecins généralistes. Cela représente un taux d'équipement de 5,3/10000 hab. contre 9,3 au niveau national.** > cf. III / Axe 9 Projet Territoire

### 3. Des équipements petite-enfance diversifiés

Les effectifs scolaires sont en augmentation sur les rentrées 2011 et 2012, se stabilisent en 2013 et diminuent à partir de la rentrée 2014. On constate néanmoins des situations diversifiées selon les communes. Le taux de natalité de Campagne de Caux est très proche de celui du département de Seine-Maritime, tout comme le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans dans la tranche de population de moins de 25 ans. On constate également un nombre de places en accueil collectif assez limité, mais un nombre important de places chez les assistants maternels.

### 4. Un niveau d'équipement scolaire assez important

La commune de Goderville est la seule commune qui possède un équipement scolaire complet du 1<sup>er</sup> degré jusqu'au collège.

Sept communes disposent d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

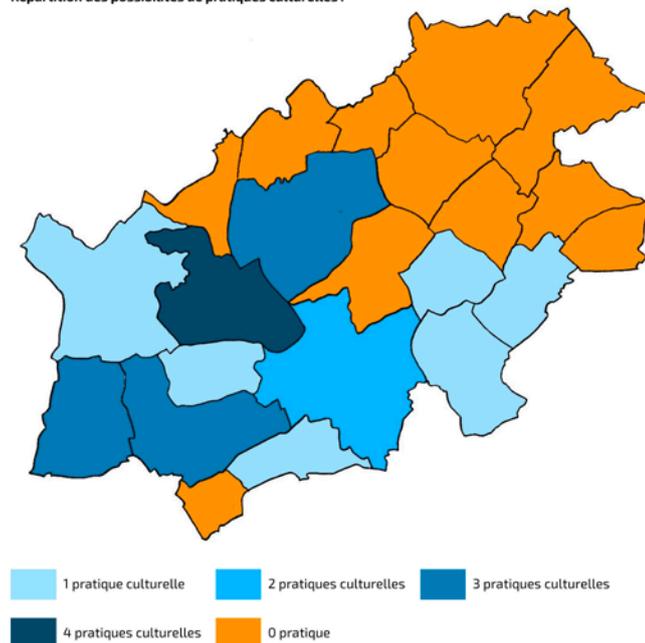
Les autres communes sont couvertes par un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) composé de classes élémentaires et/ou maternelles. Les temps de déplacement entre le domicile et l'école sont assez importants. Une redéfinition de l'offre scolaire est en cours sur le territoire pour permettre la proximité des équipements sportifs et culturels avec les établissements scolaires et pour pallier l'isolement des enseignants, les fermetures de classes et les classes à deux voire trois niveaux.

### 5. L'implantation en équipements sportifs et culturels à équilibrer

Les diagnostics et concertation dans le cadre de *J'ose, je propose*, ont fait apparaître des équipements sportifs existants répondant aux besoins (de loisirs) du territoire. Néanmoins pour la pratique associative, les équipements communautaires et communaux sont saturés. Ils ne répondent pas aux exigences permettant aux clubs d'évoluer (tribunes...). Certains équipements sont manquants ce qui entraîne un départ des associations (piste d'athlétisme par exemple).

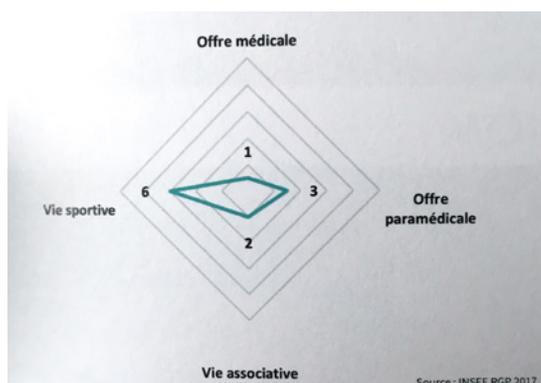
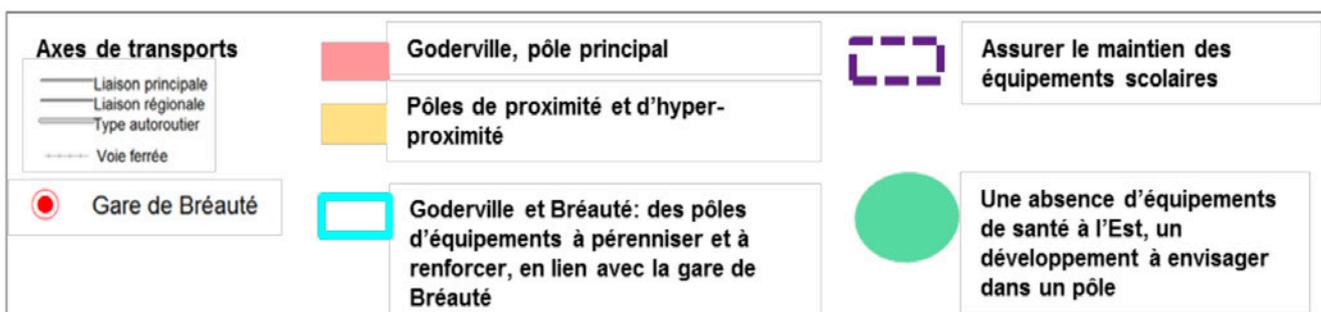
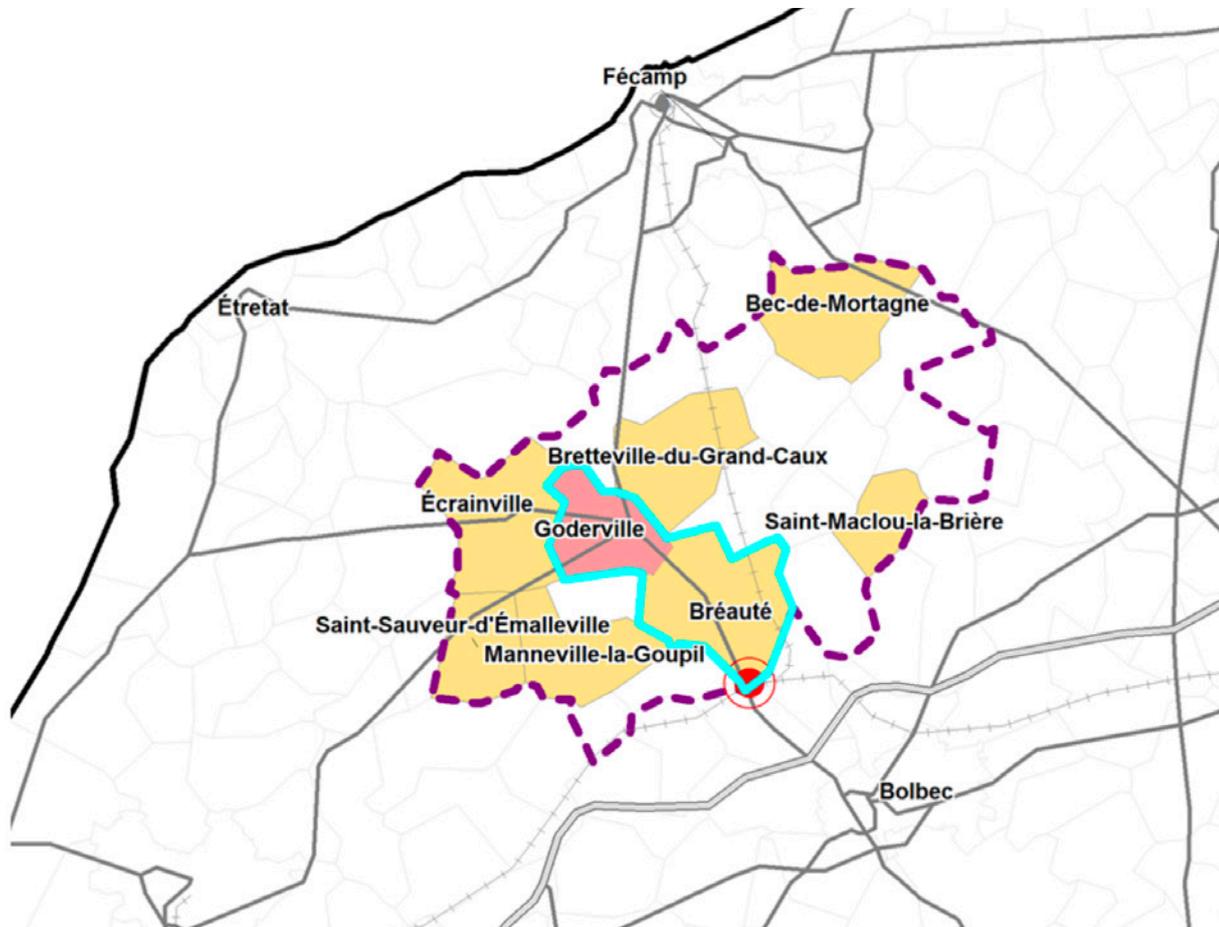
Avec 273 associations, la Communauté enregistre un taux de 1,8 associations pour 100 habitants (2,5/100 en Normandie). Parmi ces associations, une majorité sont des associations sportives au sein desquelles sont engagés 3439 licenciés sportifs soit 23. contre 21% en Normandie. Pour la culture, les pratiques sont concentrées sur le sud du territoire. Les bibliothèques et point lec-

Répartition des possibilités de pratiques culturelles :



ture sont nombreux mais l'offre est peu étoffée et l'amplitude horaire peu adaptée. Certaines pratiques et disciplines sont peu voire pas représentées (musique, danse, arts graphiques et numériques).  
 > cf. I / Axe 2 Projet Territoire

## 6. Synthèse des enjeux équipements et services



- Assurer la pérennité des équipements de santé et favoriser l'installation des professionnels
- Structurer l'offre scolaire
- Mailler le territoire en équipements culturels,
- Veiller au maintien des équipements sportifs existants et au développement cohérent des nouveaux.
- Veiller au maintien du tissu associatif.

## D/ ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 1. Un territoire très résidentiel ou les activités présentielle prédominent



2 525 emplois dans  
l'EPCI en 2016

Normandie : 1273 113

Indicateur de concentration  
d'emploi\* : **37,9**

(\* nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone)

indice de concentration de l'emploi = emplois / actifs résidents occupés	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
Nombre d'actifs occupés en 2012	1123	6538	495934	25875432
Taux d'évolution annuel du nombre d'actifs occupés 2007-2012	-1,01%	0,87%	-0,23%	0,21%
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2012 (princ)	876	2423	508095	25771470
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2007 (princ)	944	2363	510728	25459773
Indice de concentration de l'emploi en 2012	0,78	<b>0,37</b>	1,02	1,00
Indice de concentration de l'emploi en 2007	0,80	<b>0,38</b>	1,02	0,99

Le territoire ne dénombre que 37 emplois localisés pour 100 actifs résidents occupés. Néanmoins, l'emploi a progressé dans le difficile contexte de crise depuis 2008. Il a cependant progressé moins vite que le nombre d'actifs résidents occupés.

La ville de Goderville concentre une partie très significative des emplois du territoire, bien que leur nombre se soit tassé avec la crise. On constate également l'existence de deux autres pôles d'emplois > 300 emplois) : les communes de Bréauté et de Bretteville-Grand Caux.

### 2. Une offre en zones d'activités économiques très limitée

On constate un rythme de commercialisation assez lent. La somme des superficies des ZAE existantes représente 25 ha. Elles ont été commercialisées en 25 ans environ, soit un rythme de commercialisation de l'ordre d'un ha par an. Les disponibilités actuelles sont estimées à 3 ha. Ces ZAE offrent peu de services aux entreprises.

Zones d'activités	Commune	Superficie en ha
Goderville nord	Goderville	<b>3,9</b>
Goderville sud	Goderville	<b>6,8</b>
Grande Chaussée	Bretteville-du-Grand-Caux	<b>7,4</b>
La Flacquaire	Bréauté	<b>1,7</b>
Les Sapins	Bréauté	<b>3,7</b>
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur-d'Emalleville	<b>1,0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24,5</b>
<i>source: CC Campagne de Caux</i>		

### 3. Des potentialités de développement à exploiter

Bien qu'étant à forte dominante rurale, le territoire présente un positionnement intéressant pour les entreprises entre plusieurs pôles majeurs : Le Havre, Fécamp, la Vallée de la Seine.

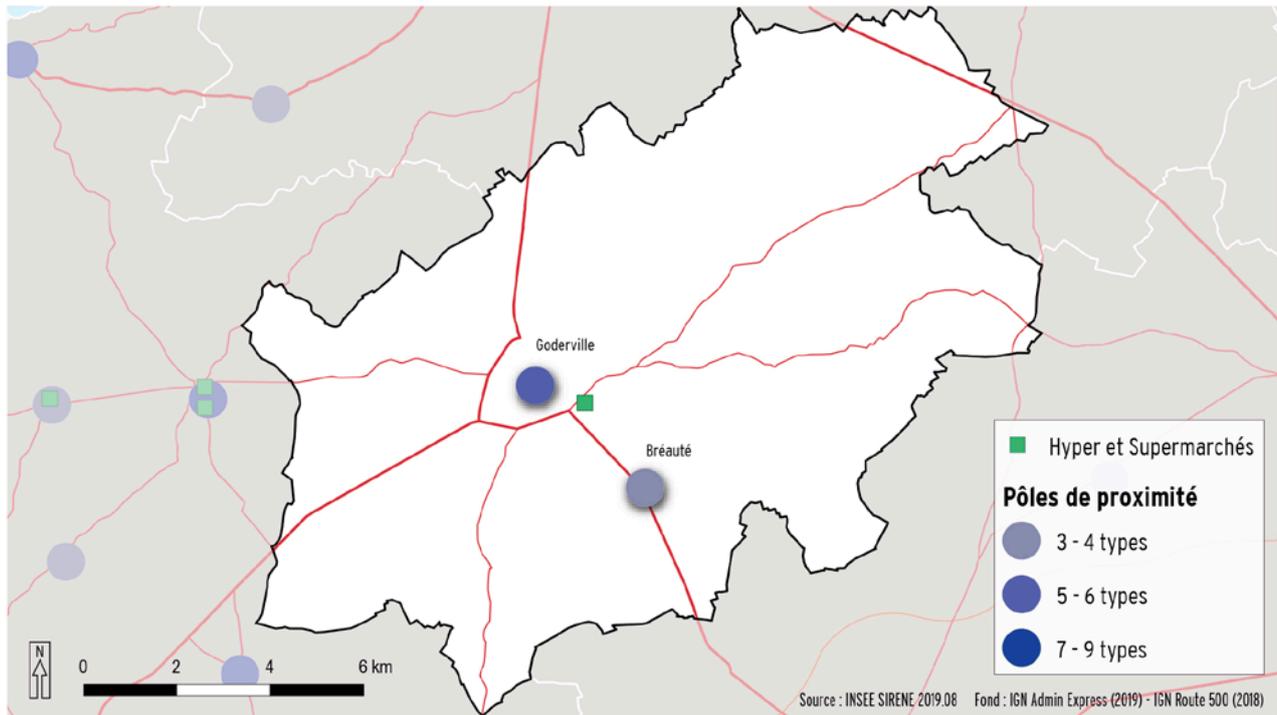
La gare SNCF de Bréauté, la proximité de l'A29 et du pôle industriel et portuaire du Havre offrent des potentialités pour l'accueil d'activités logistiques et industrielles principalement extérieures au territoire.

La demande endogène d'entreprises (agrandissement, relocalisation) sur les zones existantes est limitée mais bien réelle. Il existe une demande potentielle de TPE pour des produits aujourd'hui absents : hôtel d'entreprises, ateliers-relais...

#### 4. Un appareil commercial relativement modeste et centré sur Goderville

### LES COMMERCES DE PROXIMITÉ REGROUPÉS PAR PÔLE

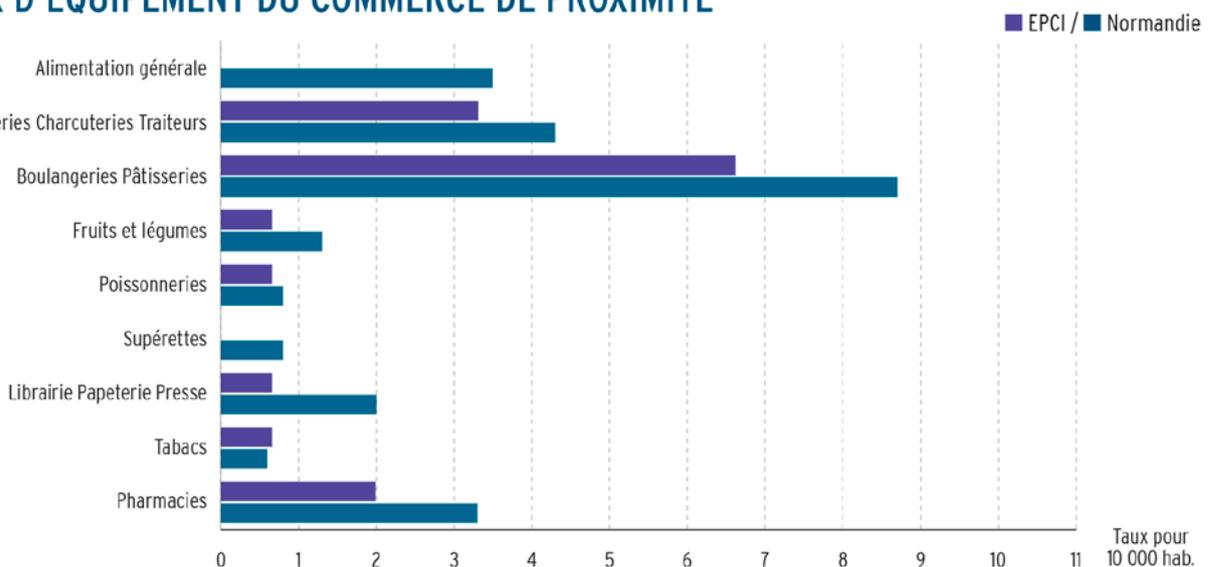
Un pôle de proximité est une commune qui contient au moins 3 types de commerce de proximité parmi les 9 types suivants : alimentation générale, boucheries charcuteries traiteurs, boulangeries pâtisseries, fruits et légumes, poissonnerie, superettes, librairie papeterie presse, tabac, pharmacies.



 22 commerces de proximité

 2 pôles de proximité

### TAUX D'ÉQUIPEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITÉ



On constate une offre relativement peu dense par rapport à la population résidente. Cela s'explique par la proximité de centres urbains importants (Le Havre, Fécamp, Bolbec). Cette offre est relativement peu diversifiée avec prépondérance de l'alimentaire et fortement concentrée sur Goderville (2/3 des commerces). Il existe également d'autres polarités commerciales, plus ou moins complètes: Bretteville-du-Grand-Caux, Bréauté, Bec-de-Mortagne, Manneville-la-Goupil, Ecrainville, St-Maclou-la-Brière, St-Sauveur-d'Emalleville. On trouve aussi quelques commerces de proximité (supérettes, boulangeries et boucheries-charcuteries) dans plusieurs villages.

## 5. Une offre importante en hébergement touristique qui constitue un potentiel de développement



281  
résidences secondaires  
Normandie : 177 789



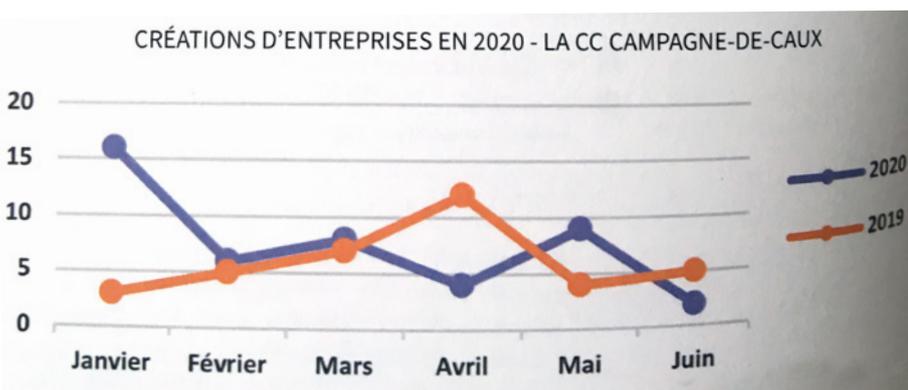
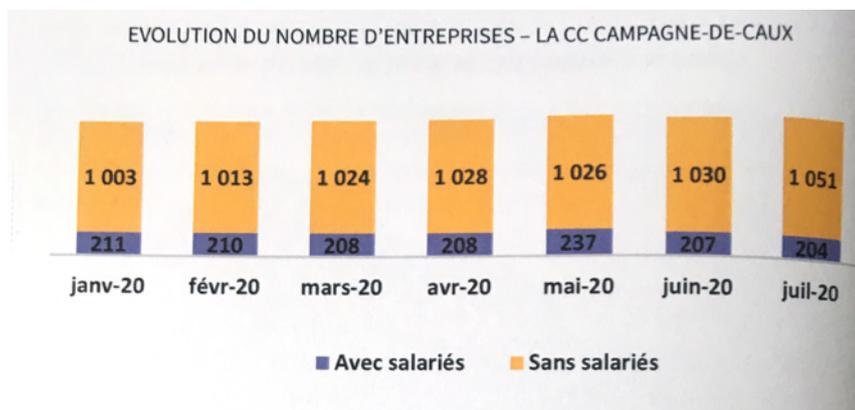
114  
emplacements de camping  
Normandie : 41 638

On recense plus de 60 gîtes et chambres d'hôtes sur la Communauté de Communes. Un camping de 114 places et 20 emplacements pour caravanes propose des locations en mobil-home à Bec-de-Mortagne. La Communauté de Communes compte environ 900 lits.

On recense également trois équipements touristiques locaux.

- > le Domaine de Grand Daubeuf
- > l'Espace de biodiversité de Bénarville
- > l'Ecomusée de la Pomme et du Cidre et la Vitrine du Lin à Bretteville-du-Grand-Caux.

## 6. Premier aperçu de la crise sanistaire



Le nombre total d'entreprises en activités (répertoire SIRENE) est passé de 1214 à 1255 de janvier à juillet 2020. 204 emploient au moins un salarié.

L'EPCI enregistre 2 nouveaux établissements en juin 2020 contre 4 en avril durant le confinement.

Au niveau national, une chute historique est enregistrée en avril avec un niveau de création 34% moins important que l'année précédente.

D'après les premières données, le nombre d'entreprises (auto-entreprises comprises) est donc en augmentation. Le taux de chômage reste bas (4 points en-dessous du niveau régional). L'emploi stable représente 87% (part des personnes occupant un CDI ou

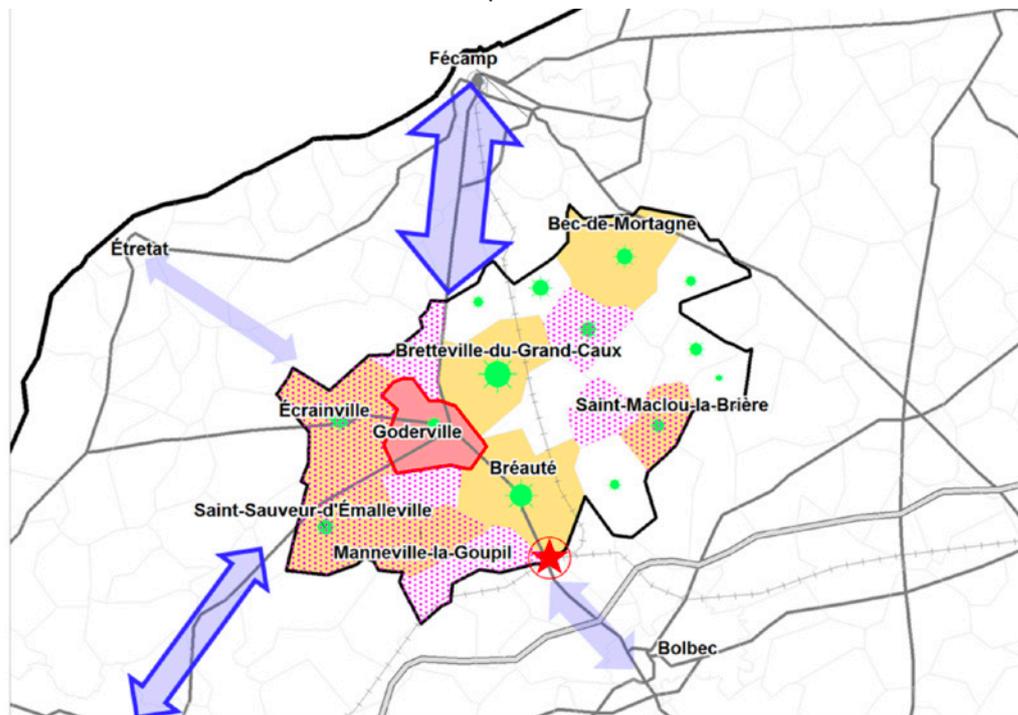
travaillant dans la fonction publique). 90% des EPCI de France ont une proportion d'actifs occupant un emploi stable moins élevée que pour la Campagne de Caux.

La crise semble donc avoir peu impacté l'économie de l'intercommunalité.

## 7. Synthèse des enjeux économiques

Synthèse des enjeux :

- Renforcer et diversifier l'offre de locaux à destination des TPE et PMA dans les pôles déjà équipés,
- Valoriser les zones d'activités existantes,
- Poursuivre la réflexion sur le pôle logistique multimodal de Bréauté-Beuzeville (DTA),
- Favoriser une implantation commerciale dans les pôles de proximité en lien avec l'offre en hébergement touristique,
- Veiller au maintien d'une offre commerciale de proximité



<b>Axes de transports</b> — Liaison principale — Liaison régionale — Type autoroutier - - - - - Voie ferrée	 <b>Goderville, pôle principal</b> Valoriser les zones d'activités existantes, favoriser l'implantation des PME et TPE	 <b>Une offre en hébergement touristique, potentiel de développement commercial</b>
 <b>Gare de Bréauté</b> Réflexion à poursuivre sur le pôle logistique multimodal	 <b>Pôles de proximité et d'hyper-proximité</b> Favoriser l'implantation des PME et TPE dans les pôles déjà équipés, Veiller au maintien des commerces de proximité	 <b>Une majorité des actifs travaillant dans l'aire d'emploi du Havre</b>
		 <b>Un potentiel de développement économique grâce à un positionnement privilégié</b>

## E/ MOBILITÉS

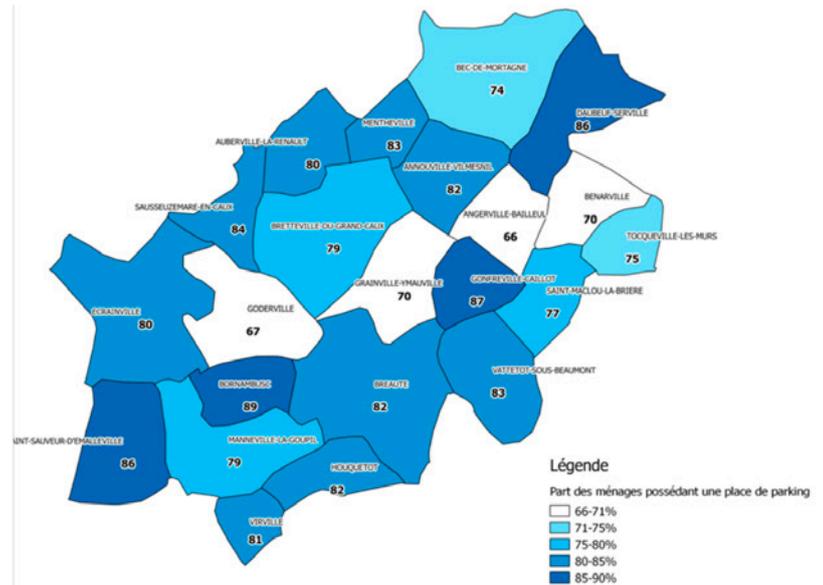
### 1. Une dispersion de la population propice aux modes individuels

**Constats :**

- Un territoire à dominante résidentielle avec un poids de population relativement modeste ;
- Des emplois et des habitants relativement dispersés sur la communauté de communes, malgré la présence de Goderville qui constitue le pôle de population, d'emplois, de services et d'équipement le plus important du territoire (respectivement 20% de la population, et 35% des emplois);
- Un territoire dynamique, avec une progression de la population de 1,1% et des emplois de 5% entre 2007 et 2012 (moyenne supérieure à la Seine Maritime).

## 2. Des enjeux de gestion du stationnement privé

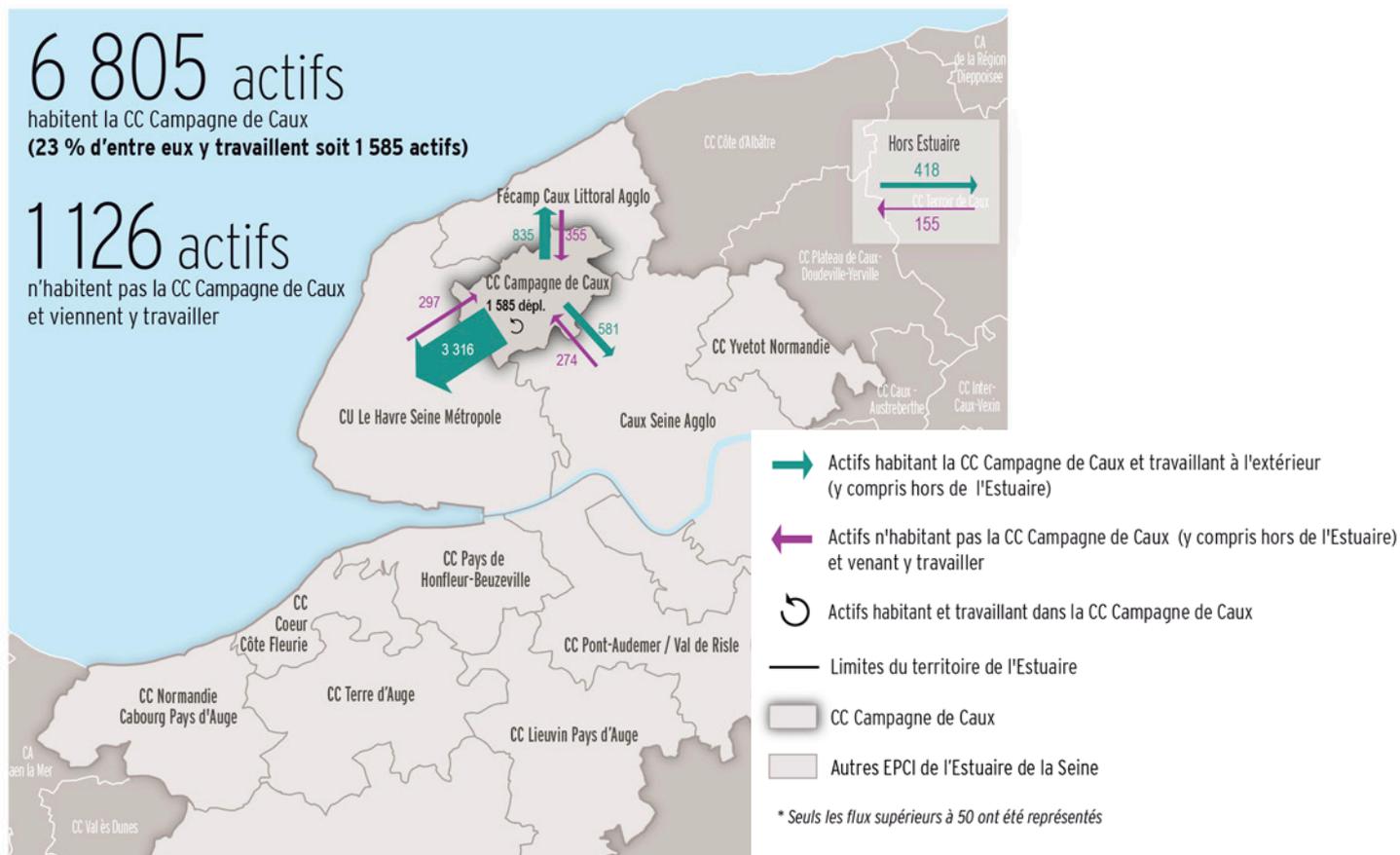
Nom EPCI	Population	Taux de motorisation	place de parking
Caux Estuaire	18022	94%	80%
<b>Campagne de Caux</b>	<b>15022</b>	<b>93%</b>	<b>78%</b>
Canton de Valmont	11309	92%	80%
Canton de Criquetot-L'Esneval	16394	91%	79%
Cœur de Caux	9800	91%	80%
Caux Vallée de Seine	68484	87%	68%
Fécamp Caux Littoral	28656	77%	49%



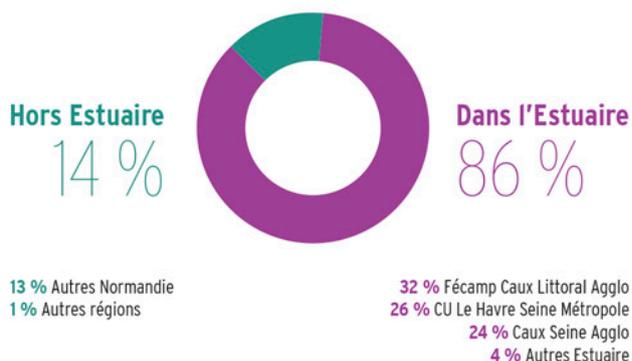
### Constats :

- Des ménages très équipés en automobile, témoignant notamment du caractère rural du territoire ;
- Un niveau d'équipement homogène sur le territoire de la Communauté de communes ;
- Une majorité de ménages disposant d'au moins une place de stationnement privé mais un fort taux d'équipement induisant un report sur la voie publique et des problèmes de cohabitation des modes dans les centre-bourgs.

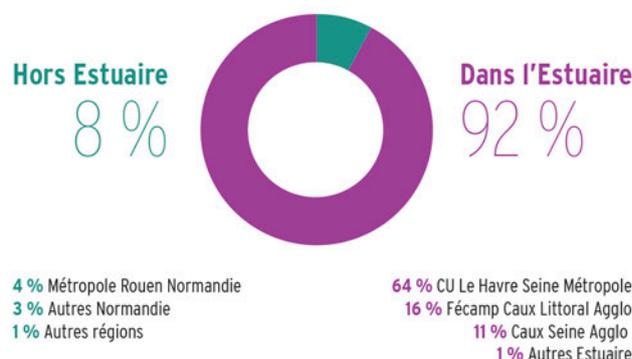
## 3. Des mobilités professionnelles tournées vers l'extérieur



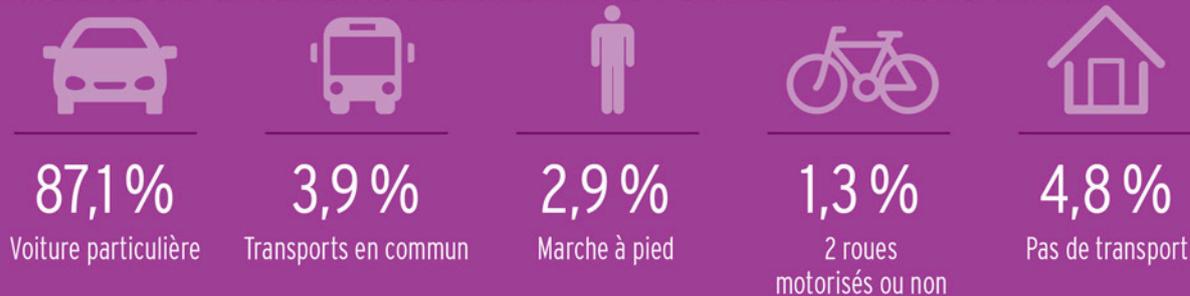
## ORIGINE DES ACTIFS N'HABITANT PAS L'EPCI ET Y TRAVAILLANT



## DESTINATION DES ACTIFS HABITANT L'EPCI ET TRAVAILLANT À L'EXTERIEUR



## MODE DE DÉPLACEMENTS DES HABITANTS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

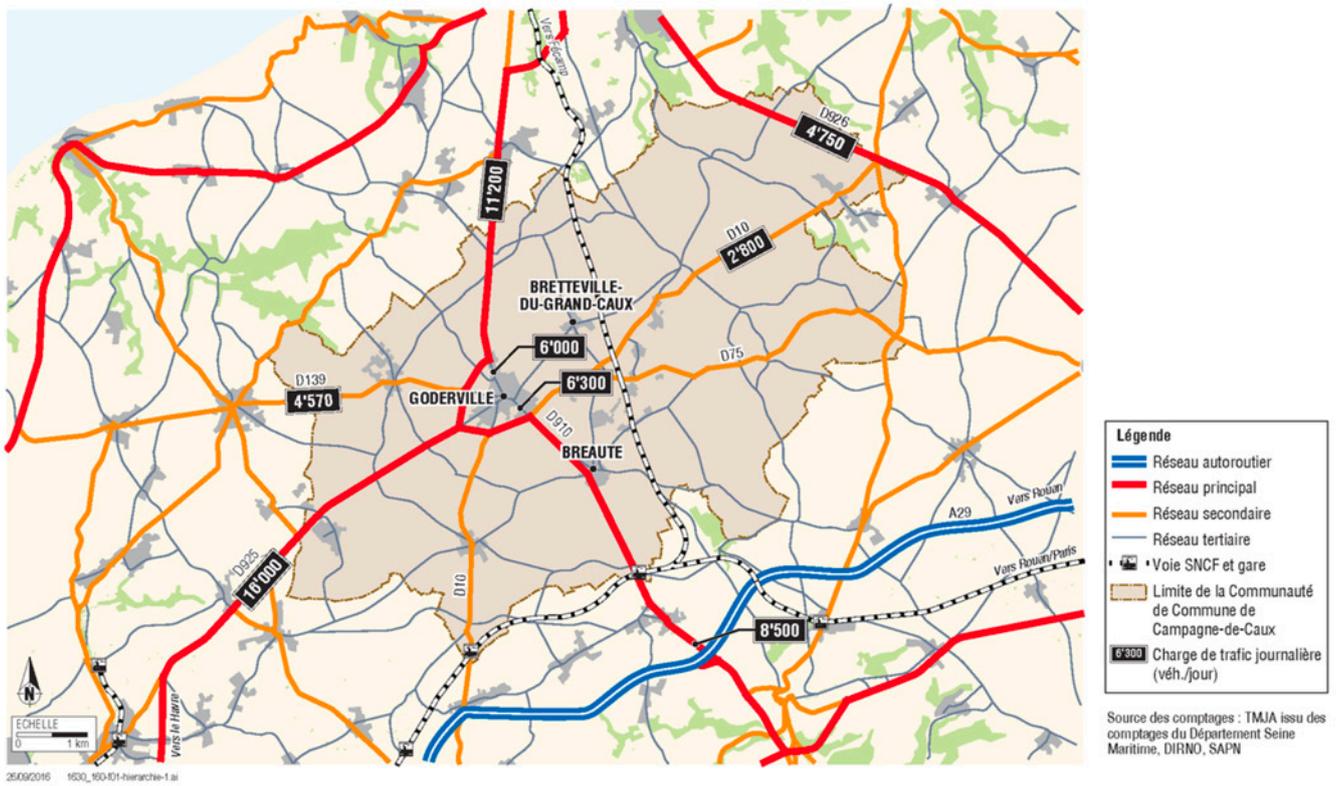


### Constats :

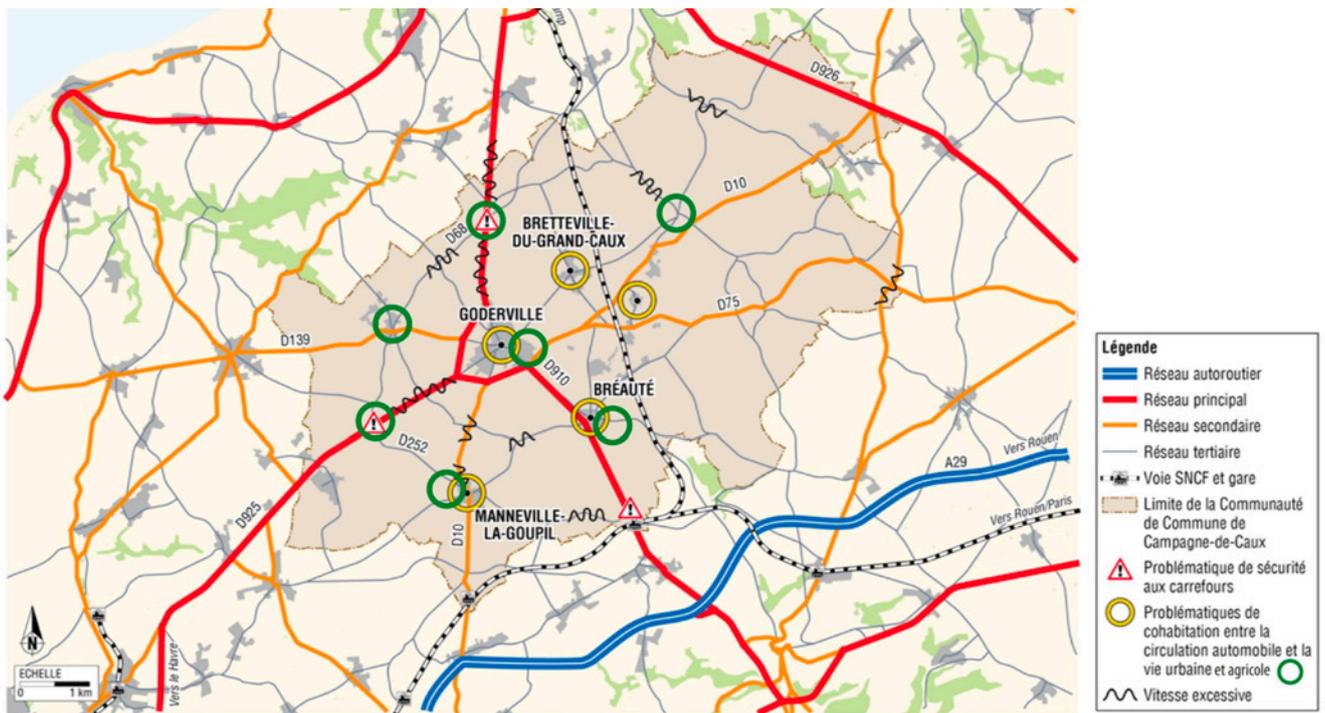
- Une très forte attractivité de l'agglomération du Havre totalisant 33% (dont 22% pour Le Havre) des migrations domicile – travail ;
- Une attractivité de niveau secondaire exercée par les communes de Fécamp, Bolbec, Criquetot-L'Esneval, Saint-Romain-de-Colbosc, et représentant au total 20% des migrations domicile travail ;
- Un quart des migrations internes se font avec Goderville, principal polarité du territoire ;

### 4. Un territoire structuré par les routes départementales 925 et 910

Le territoire est situé à proximité de l'autoroute A29, reliant Honfleur / le Havre à Amiens. Il est irrigué par sept pénétrantes radiales desservant Goderville. La route départementale 925, reliant Fécamp au Havre, via Goderville présente les charges de trafic les plus élevées sur le territoire (16 000 véhicules/jour).



## 5. Des enjeux de sécurité routière

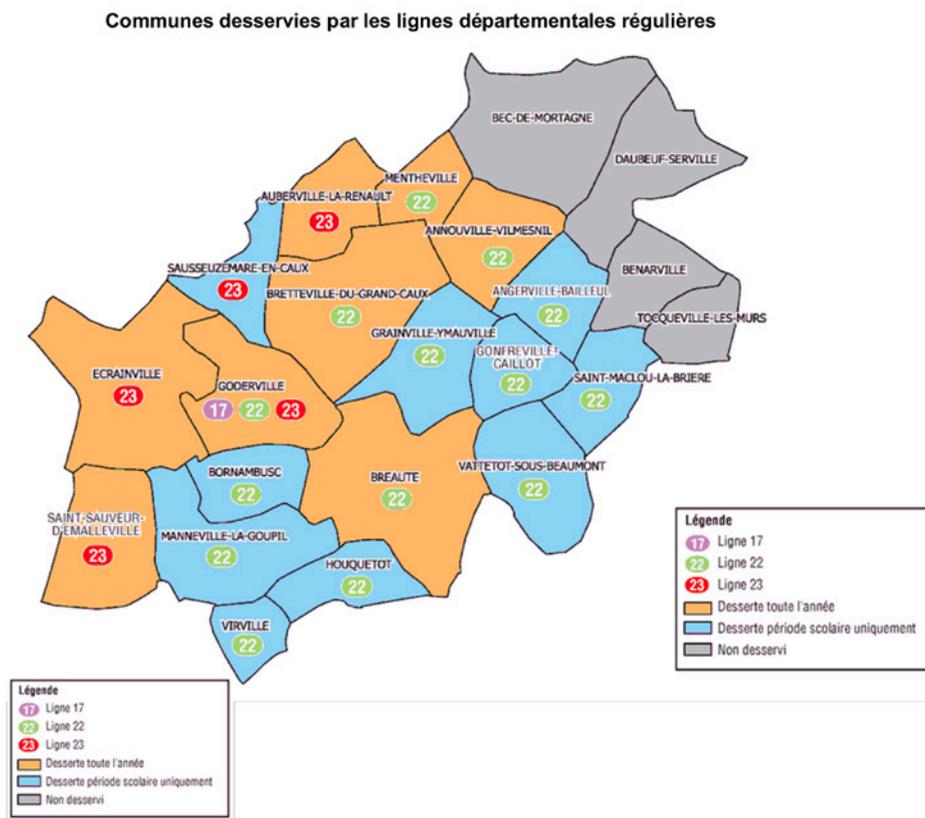


Deux carrefours présentent des problèmes de sécurité routière aigus (croisements RD925 avec RD68 et RD252).

Deux carrefours présentent des problèmes de sécurité routière aigus (croisements RD925 avec RD68 et RD252).

Il est proposé de mener des réflexions sur la cohabitation entre l'automobile, les engins agricoles et les modes actifs dans les centre-bourgs.

## 6. Une offre de transports en commun desservant l'ensemble des communes à valoriser en lien avec Le Havre et Fécamp



Le service de transport scolaire départemental dessert l'ensemble des communes. Il offre une liaison régulière pour les communes de plus de 1000 habitants, excepté Manneville-La-Goupil qui est desservie uniquement en période scolaire. Quatre communes situées au Nord de la Communauté de communes ne sont pas desservies. Il existe néanmoins un service de transport à la demande départemental pour desservir les communes isolées.

## 7. Une gare connectée au réseau national et régional : un potentiel multimodal à développer



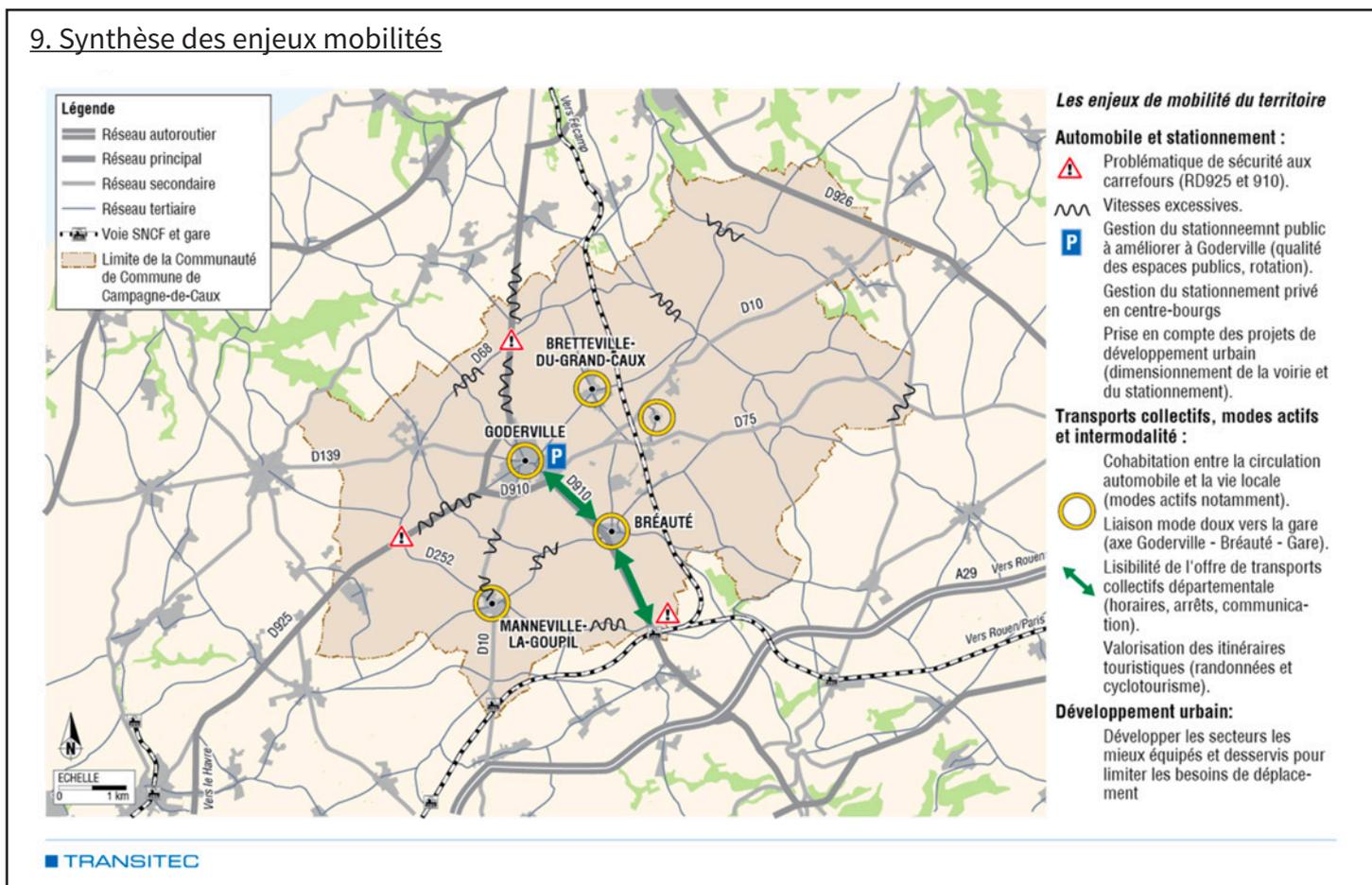
<b>Lignes SNCF</b>	<b>Bréauté – Le Havre (TER / Intercités)</b>
	25 trains par jour ; tarif à 5€70; temps de parcours 15-20mn
	<b>Bréauté – Fécamp (ligne de car SNCF)</b>
	12 cars par jour ; tarif à 4€60; temps de parcours 30mn
	<b>Bréauté – Rouen (TER / Intercités)</b>
	18 trains par jour ; tarif à 12€; temps de parcours 45-60mn
<b>Virville-Manneville – Le Havre (TER)</b>	
4 trains par jour ; tarif à 4€60; temps de parcours 20mn	
<b>Virville-Manneville – Rouen(TER)</b>	
4 trains par jour ; tarif à 12€; temps de parcours 70mn	

La gare de Bréauté propose une offre ferroviaire à destination du Havre, de Rouen/Paris et de Fécamp. Elle dispose de plusieurs parkings voiture et d'un parking vélo sécurisé. Elle est également connectée au réseau de bus départemental (fonction multi modal)

## 8. Des modes de déplacement doux peu présents

Il n'y a pas d'aménagements cyclables sur la communauté de communes Campagne de Caux. Il existe cependant des itinéraires cyclables vocation principalement touristique. Le développement d'un itinéraire doux en lien avec la gare de Bréauté constitue un enjeu important. La cohabitation des modes actifs avec l'automobile est à améliorer dans les centre-bourgs et les chemins de randonnée sont à valoriser (entretiens, jalonnement, continuités).

## 9. Synthèse des enjeux mobilités

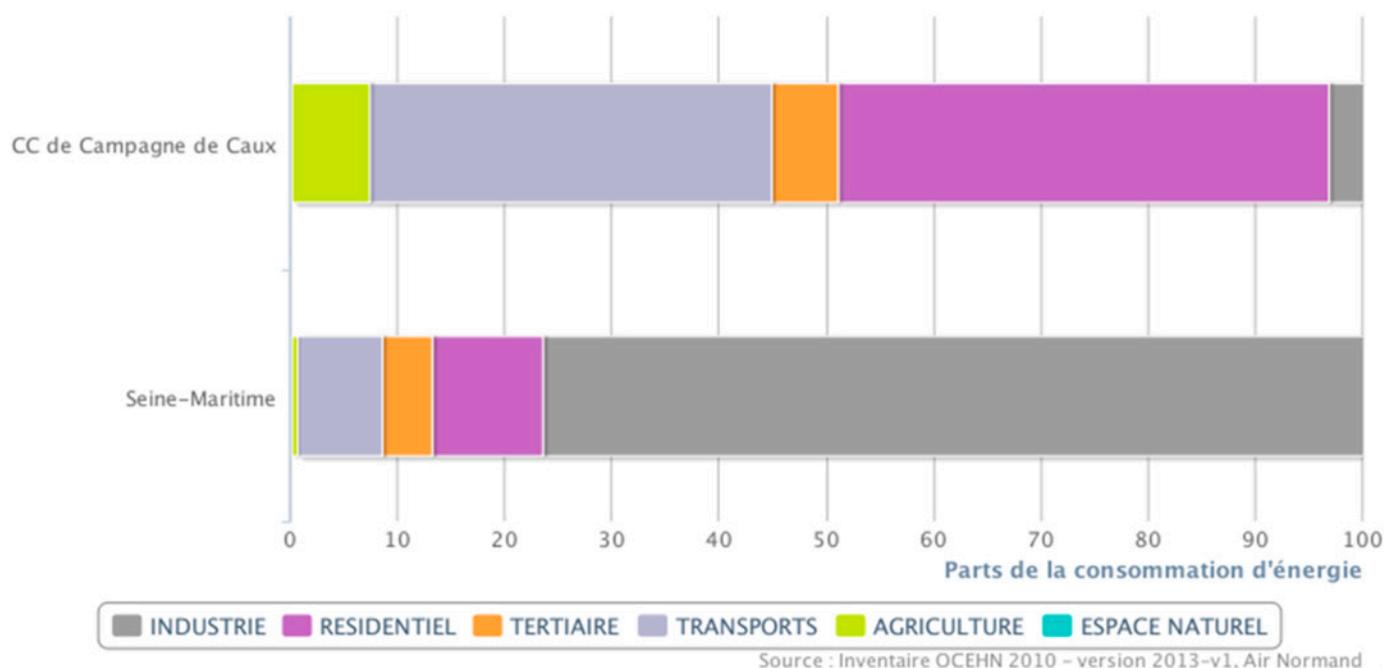


## F/ ÉNERGIES

### 1. La maîtrise de la consommation d'énergie

Localement, la consommation d'énergie est essentiellement liée au résidentiel (46 %) et au transport (37 %), dans une moindre mesure à l'agriculture (7 %), au tertiaire (6 %) et à l'industrie (4 %). Le territoire se démarque des résultats du département où l'industrie représente à elle seule 76 % de la consommation, contre 10 % pour le résidentiel, 5 % pour le tertiaire, 8 % pour les transports et 1 % pour l'agriculture.

## Répartition de la consommation d'énergie par activités



Le territoire dispose d'un patrimoine bâti ancien potentiellement énergivore (> 1/3 de maisons principales datant d'avant 1946) et les constructions antérieures aux années 2000 ne sont pas beaucoup plus économes sur le plan énergétique.

La prise en compte des facteurs bioclimatiques en secteur pavillonnaire (orientation des façades en fonction de la voirie, faible protection face aux vents dominants...) n'est pas encore réellement effective.

L'éclairage public date en grande partie des années 80-90 où prédominait le lampadaire « boule », peu efficace et vecteur de pollutions lumineuses.

### 2. Les énergies renouvelables : le solaire

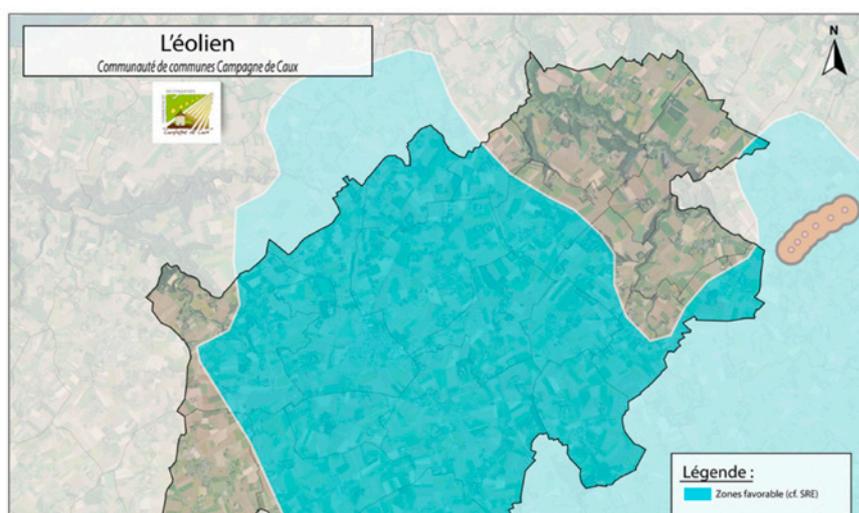
On dénombre plus de 50 installations photovoltaïques sur le territoire avec renvoi au réseau pour une puissance installée d'environ 0,4 MW. Toutes les communes sont concernées par l'installation de panneaux solaires.

### 3. Les énergies renouvelables : l'éolien

La plus grande partie du territoire de la Communauté de communes est propice au développement de l'éolien. Seule la partie nord-est, avec notamment la vallée de la Ganzeville, et une légère frange à l'ouest sont définies comme non-favorables. Le petit éolien se développe également sur le territoire.

#### 3. Les énergies renouvelables : l'éolien

La plus grande partie du territoire de la Communauté de communes est propice au développement de l'éolien. Seule la partie nord-est, avec notamment la vallée de la Ganzeville, et une légère frange à l'ouest sont définies comme non-favorables. Le petit éolien se développe également sur le territoire.



#### 4. Les énergies renouvelables : la méthanisation

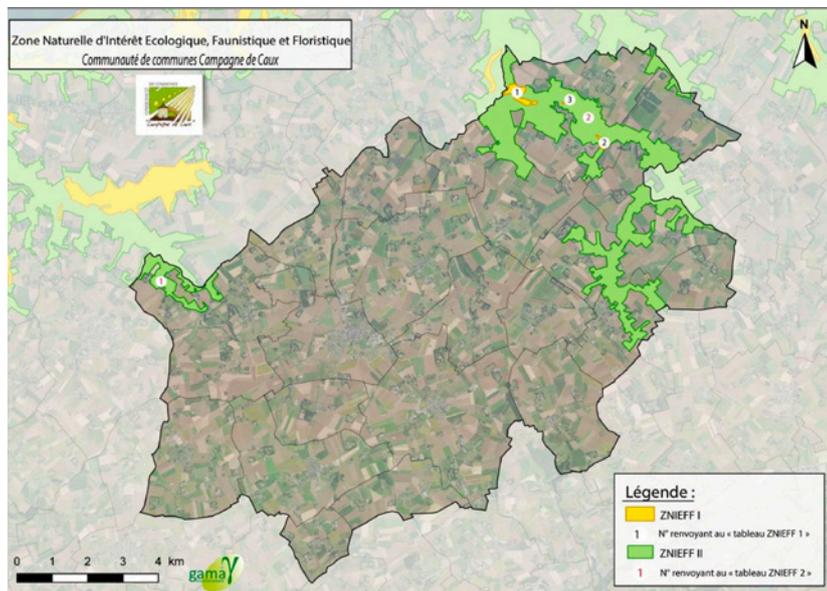
Le milieu agricole commence à s'organiser pour développer des projets de méthanisation. Un groupe d'agriculteurs de Bréauté envisage de créer une unité de méthanisation sur le territoire pour traiter ses effluents issus de l'élevage (projet Méthacaux).

### G/ ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITÉ

#### 1. Milieux naturels

On recense sur le territoire les espaces naturels remarquables suivants :

- 3 ZNIEFF de type 1 (Bec-de-Mortagne)
- 2 ZNIEFF de type 2 (la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)
- 1 site classé au titre de l'environnement (le château de Mirville et les bois à Vattetot-sous-Beaumont)
- 2 sites inscrits au titre de l'environnement :
  - Les bois autour du château de Mirville à Mirville et Vattetot-sous-Beaumont
  - La vallée de la Ganzeville



#### 2. Trame verte / trame bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique identifie :

- La vallée de la Ganzeville, concentrant les principaux corridors boisés
- L'extrême amont de la vallée de la Valmont et de la vallée du Commerce
- Sur le plateau : des corridors pour des espèces à fort déplacement (grande faune) reliant les petits espaces boisés et/ou de prairies
- Des éléments fragmentant : routes à fort trafic et taches urbaines

Peu de réservoirs et/ou corridors sur la partie sud-ouest.

Une trame bleue quasi inexistante, en dehors du fond de vallée de la Ganzeville au niveau de Bec-de-Mortagne.

La trame verte et bleue est constituée localement par :

- Les vallées (ou fonds de vallon), milieux humides, prairies et coteaux boisés associés
- Les bois, bosquets et autres entités arborées (clos mesures, parcs des châteaux...), qui jalonnent le plateau agricole et qui peuvent constituer des zones de passage, d'habitat, de repos, d'alimentation, pour plusieurs espèces
- Les mares (habitat pour le triton, la libellule déprimée...)

La proximité et/ou l'absence d'obstacles entre ces différents éléments peuvent favoriser la circulation des espèces.

#### 3. Dynamiques paysagères

Les principales dynamiques paysagères de ces dernières années :

- Une urbanisation en extension sur l'espace agricole (habitat ou activité) avec des problèmes d'intégration en secteur de paysage ouvert, en lien notamment avec :

- Le manque de traitement des transitions entre bâti et cultures
  - Le développement d'un habitat "standardisé", en décalage avec les codes architecturaux traditionnels du Pays de Caux
  - Une urbanisation pas seulement en extension depuis les bourgs mais également depuis des secteurs d'habitat isolé avec là aussi un impact paysager du fait du mitage du territoire
- Cette dynamique de construction est par ailleurs bien mise en exergue par l'analyse de l'évolution de la tache urbaine

Sur la période "récente" (depuis le début des années 1980), l'État Initial de l'Environnement ne fait pas ressortir un recul du végétal aussi net que l'on pourrait le penser :

- Les espaces boisés conservent leur emprise et certains petits espaces boisés apparaissent confortés
- Les alignements d'arbres

Ceci peut notamment s'expliquer par :

- Une mutation du monde agricole (et des paysages support de cette activité) déjà bien entamée avant les années 1980
- La difficulté de repérer certains végétaux de taille limitée sur photos aériennes (buissons, arbustes...). Ainsi, l'évolution du parcellaire (agrandissement des parcelles) laisse à penser que plusieurs talus (plantés ou non) ont disparu sur la période.

Quelques éléments de synthèse sur la dynamique paysagère récente

En parallèle, l'analyse de l'espace agricole fait ressortir :

- Une modification du parcellaire plus marquée sur la période 1978-1994, même si la dynamique reste à l'œuvre sur la période 1994-2012 (à vérifier)
- Un changement de mode d'occupation du sol avec une diminution de la surface en herbe au profit des cultures (à confirmer avec le diagnostic agricole...). A noter qu'en secteur agricole ouvert, le mode de culture influe fortement sur la perception du paysage selon les périodes de l'année :
- La réduction des surfaces toujours en herbe (STH) au profit des cultures laisse moins de place à la verdure en période hivernale
- A contrario, l'encouragement aux cultures intermédiaires (CIPAN) favorise la présence prolongée d'un couvert végétal qui vient colorer le paysage

#### 4. Paysages, garants de l'identité Cauchoise du territoire

- Un plateau agricole (paysage dominant), se caractérisant par :

- Des vues lointaines et des horizons étirés.
- L'habitat : très présent car diffus sur l'ensemble du plateau (bourgs, hameaux...), avec des extensions urbaines très visibles
- Les structures végétales : clos mesures, parcs de châteaux, boisements, bosquets, alignements d'arbres, vergers traditionnels, arbres remarquables...
- Des bâtiments d'activité isolés (agricoles) et autres infrastructures (châteaux d'eau par exemple)

- Les vallées / vallons

Les éléments végétaux qui agrémentent le paysage :

- Clos mesures
- Parcs des châteaux
- Les boisements et bosquets
- Les vergers de pommiers
- Les arbres isolés
- Les alignements d'arbres de haut jet

Le territoire est par ailleurs composé de plusieurs sites inventoriés et protégés pour leur intérêt patrimonial remarquable. 16 monuments historiques sont recensés ainsi que 2 sites inscrits et 1 site classé

## 5. Biodiversité

Un atlas intercommunal de la biodiversité est sollicité dans le cadre de ce contrat afin de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ; mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques liés ; faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

## 6. Vulnérabilité du territoire

- La Communauté de Communes est très sensible aux érosions et soumise à un risque spécifique **d'inondation par ruissellement** depuis certaines parcelles cultivées situées à l'amont de secteurs urbanisés. De plus, les nombreux points d'infiltration rapide des eaux superficielles vers les eaux souterraines existants rendent la ressource en eau particulièrement sensible aux transferts de pollutions par le ruissellement.
- Les **effondrements de cavités souterraines** sont très prégnants sur le territoire : des cavités sont recensées sur toutes les communes et en grand nombre = 1 569 cavités localisées. 4 communes fortement concernées : Bréauté (220), Ecrainville (193), Manneville-la-Goupil (190) et Bretteville-du-Grand-Caux (135)
- Le risque de **mouvements de terrain** est également présent sur la CdC, essentiellement sous la forme d'effondrement = 17 des 22 communes concernées pour 77 mouvements localisés. 4 communes fortement concernées : Bréauté (13), Goderville (13), Angerville-Bailleul (11) et Bretteville-du-Grand-Caux (8)  
Les remontées de nappes
- Un risque de **remontées de nappes** est localisé uniquement sur la commune de Bec-de-Mortagne

## 7. Synthèse des enjeux environnementaux

- Des espaces remarquables à protéger et valoriser
- Une trame verte / bleue peu structurante
- Des secteurs plus propices à une éventuelle restauration de la TVB (dans le cadre d'un programme de plantation ou de développement de l'agroforesterie par exemple) à cibler
- Des espaces végétalisés et surfaces en eau, relativement limités sur le territoire à préserver
- Un phénomène d'artificialisation des terres à enrayer
- Améliorer l'intégration paysagère des futures constructions en privilégiant un développement à l'intérieur du tissu bâti existant (comblement de dents creuses), travaillant les transitions avec l'espace agricole (haie par exemple), valorisant les éléments végétaux qui soulignent et structurent le paysage et qui jouent un rôle de masque ou de transition paysagère
- Maintenir des surfaces enherbées actuelles est donc un enjeu fort pour la protection contre l'érosion et pour la protection de la ressource.

**NB : En matière de transition écologique, notamment sur les enjeux environnementaux, un état des lieux plus exhaustif de la situation, au regard des indicateurs présentés dans la circulaire du premier ministre, sera réalisé au travers de ce CRTE, le diagnostic environnemental figurant parmi les fiches actions de l'axe 5 : Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale. Cette partie sera complétée à partir de ces éléments.**

## III. Synthèse des atouts et faiblesses

### A • POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées trois faiblesses majeures :

- > Des dispositifs de cohésion sociale trop rares et/ou isolés
- > Une politique locale en faveur des plus fragiles à construire
- > Un accès aux services, à l'emploi et aux soins difficiles
- > une fracture numérique importante

#### 2. Les ambitions de la Collectivités :

- > Permettre un niveau d'équipements et de services de proximité maillés et accessibles à tous sur l'ensemble du territoire
- > Animer la vie sociale
- > Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des services et des offres

### B • SPORT & CULTURE

#### 1. Les diagnostics et la concertation permettent de dégager des faiblesses :

- > Un patrimoine culturel peu mis en valeur et peu aidé à sa sauvegarde
- > Des difficultés à trouver des intervenants dans les milieux scolaires
- > Des domaines culturels et artistiques délaissés / inexploités
- > Une offre musicale peu accessible et diversifiée
- > Un manque en équipements sportifs permettant de répondre aux besoins associatifs
- > Une offre d'activités de plein air à développer et valoriser
- > Des équipements sportifs et culturels dispersés, sans réel maillage et sous exploités

#### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Coordonner les actions culturelles à l'échelle du territoire
- > Développer et conforter l'offre culturelle
- > Se doter de moyens et d'équipements adaptés aux besoins
- > Mutualiser et harmoniser les équipements sportifs sur le territoire

### C • POLITIQUE FAMILIALE INTERCOMMUNALE

#### 1. Les diagnostics et la concertation permettent de dégager des faiblesses :

- > Un manque de lieux dédiés à la jeunesse
- > Une offre de services trop peu développée pour les +13 ans
- > Des manques en modes de garde non satisfaits (horaires décalés, soirées, mercredi...)
- > Un manque de lisibilité des services et initiatives dédiés à la famille

#### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Faire évoluer l'offre de services pour s'adapter aux besoins
- > Permettre une couverture du territoire et une complémentarité des modes de garde

## D • PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS DURABLES

### 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblesses :

- > Un territoire / paysage fortement marqué par l'étalement urbain :
  - Consommation importante des espaces agricoles
  - Évolution du paysage (perte de l'identité cauchoise)
  - Une trop grande proximité entre habitat et parcelles agricoles
  - Peu d'espaces naturels remarquables
  - Une perte de la vocation agricole des clos-masures
  - Un retournement de prairies au profit des cultures
- > Un territoire impacté par les risques naturels
- > Des activités humaines (changements d'utilisation de terres, pollution, changement climatique) qui appauvrissent la biodiversité

### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Restaurer la fonction des sols (desartificialisation / renaturation)
- > Réaliser des investissements durables
- > Favoriser la biodiversité, recréer des écosystèmes
- > Respect de la « zéro artificialisation nette » (ZAN)
- > Protéger contre les risques naturels et anthropiques

## E • POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

### 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblesses :

- > Aucune politique énergétique engagée ou formalisée
- > Une pression financière sur le milieu agricole
- > Des conversions en bio et pratiques raisonnées encore trop peu répandues
- > Des acteurs de l'économie sociale et solidaire trop confidentiels en local
- > Peu d'installations de start-ups (2)
- > Aucune association à vocation environnementale
- > Des mobilités douces non facilitées / développées

### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Être exemplaire en matière de performance énergétique notamment sur les nouveaux bâtiments
- > Devenir un territoire à énergie positive
- > Soutenir l'innovation au profit du durable
- > Rester un territoire attractif en matière d'agriculture
- > Mener une politique globale autour de la production, du gaspillage et de l'alimentation en favorisant les synergies, en lien avec les territoires voisins et les politiques régionales
- > Mettre en réseau et valoriser les acteurs et initiatives de l'ESS
- > Intégrer un plan vélo à l'échelle du Pôle métropolitain

## F • QUALITÉ DE SERVICE AUX USAGERS ET PERFORMANCES

### 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblesses :

- > Une prise de compétence Eau/Assainissement récente avec un historique complexe
- > Des investissements importants à réaliser en matière d'Eau/Assainissement
- > Un contexte (baisse des coûts de reprise des matériaux, coût de collecte et de traitement...) mettant en difficulté l'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes
- > Une politique tarifaire ne prenant pas en compte les réalités et n'incitant pas à la réduction des déchets
- > Des refus de tri en augmentation
- > Des déchets sauvages trop nombreux dans les campagnes
- > L'économie circulaire pas assez valorisée

### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Maintenir le prix de l'eau en cohérence avec les exigences de qualité de services
- > Devenir un territoire exemplaire en matière de politique de déchets
- > Diminuer l'empreinte écologique, préserver les ressources et réduire les émissions de gaz à effets de serre au niveau local

## G • QUALITÉ DU CADRE DE VIE

### 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblesses :

- > Un territoire «traversée» : des infrastructures routières sources de nuisances (flux de véhicules importants, infrastructures bruyantes (RD926, RD910, RD925))
- > Une offre scolaire hétérogène ne permettant pas à tous les enfants l'accès au même niveau d'équipements
- > Une évolution paysagère qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire de banalisation
- > Une proximité entre habitat et parcelles agricoles

### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Structurer le développement d'un maillage scolaire cohérent et réparti de façon équilibré sur le territoire
- > Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités agricoles

## H • DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET EMPLOI

### 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblesses :

- > Des mobilités professionnelles tournées vers l'extérieur / des pôles d'emplois extérieurs au territoire
- > Un appareil commercial relativement modeste et concentré sur Goderville
- > Un manque d'accompagnement et de valorisation de l'entreprenariat responsable
- > Une offre limitée en ZAE
- > L'absence d'espaces de coworking, fab lab et un accès au numérique parfois difficile
- > Des potentialités touristiques inexploitées
- > Des chemins de randonnée à baliser et repenser

### 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > Assurer un développement de l'emploi local parallèle à celui de la population pour ne pas accentuer le caractère «dortoir» du territoire
- > Impulser un développement touristique du territoire

## 1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblesses :

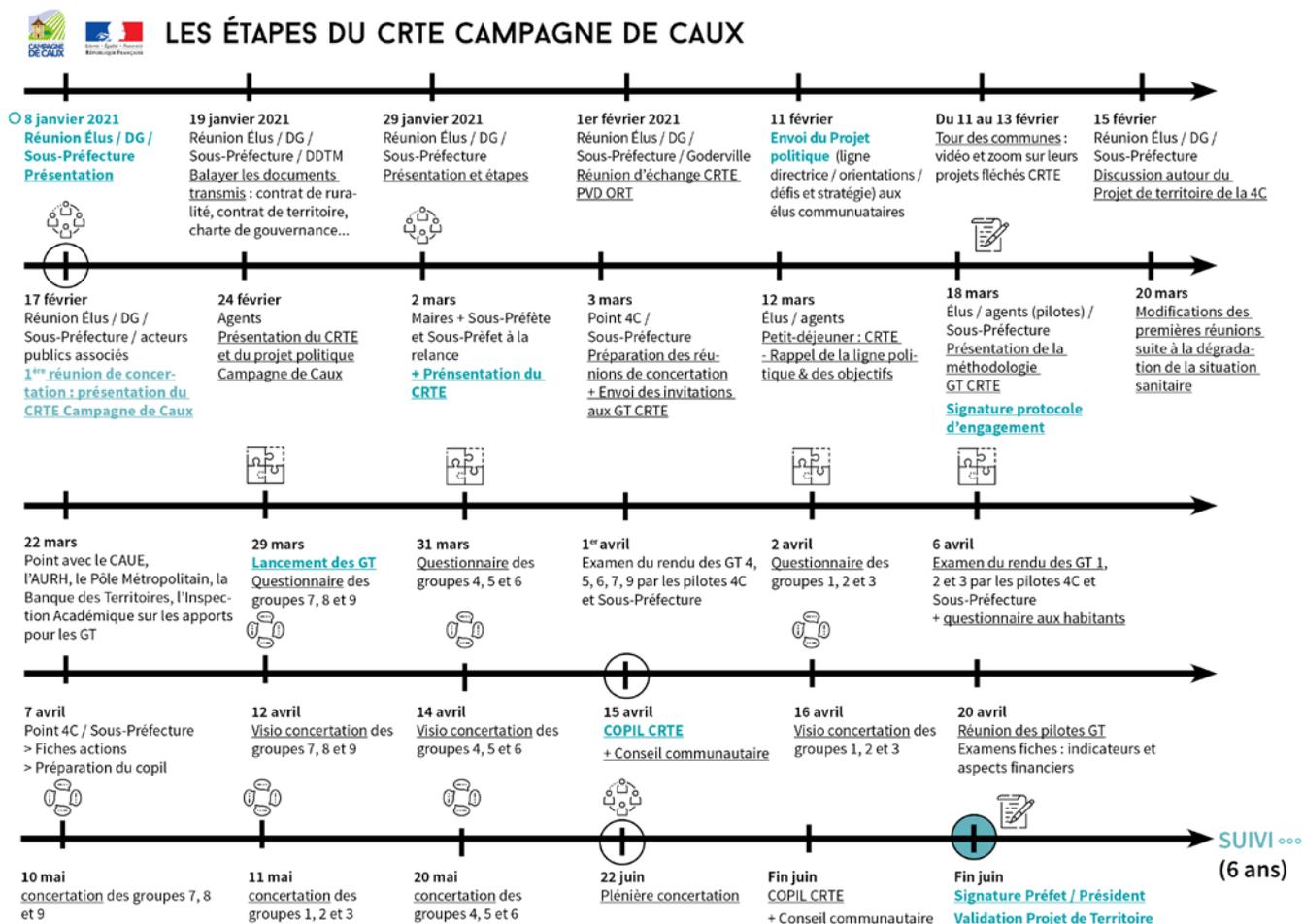
- > Une dispersion de la population propice aux modes de transport individuels
- > Un manque de desserte de la gare de Bréauté en transports collectifs
- > Des services à développer (offre de santé, services peu présents et concentrés sur Goderville)
- > Un parc de logements relativement ancien potentiellement énergivore et nécessitant d'être entretenu
- > une offre de logements spécifiques pour les personnes âgées limitée.

## 2. Les ambitions de la Collectivité :

- > S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités
- > Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants sur l'ensemble du territoire
- > Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire.

## IV. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le CRTE se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.



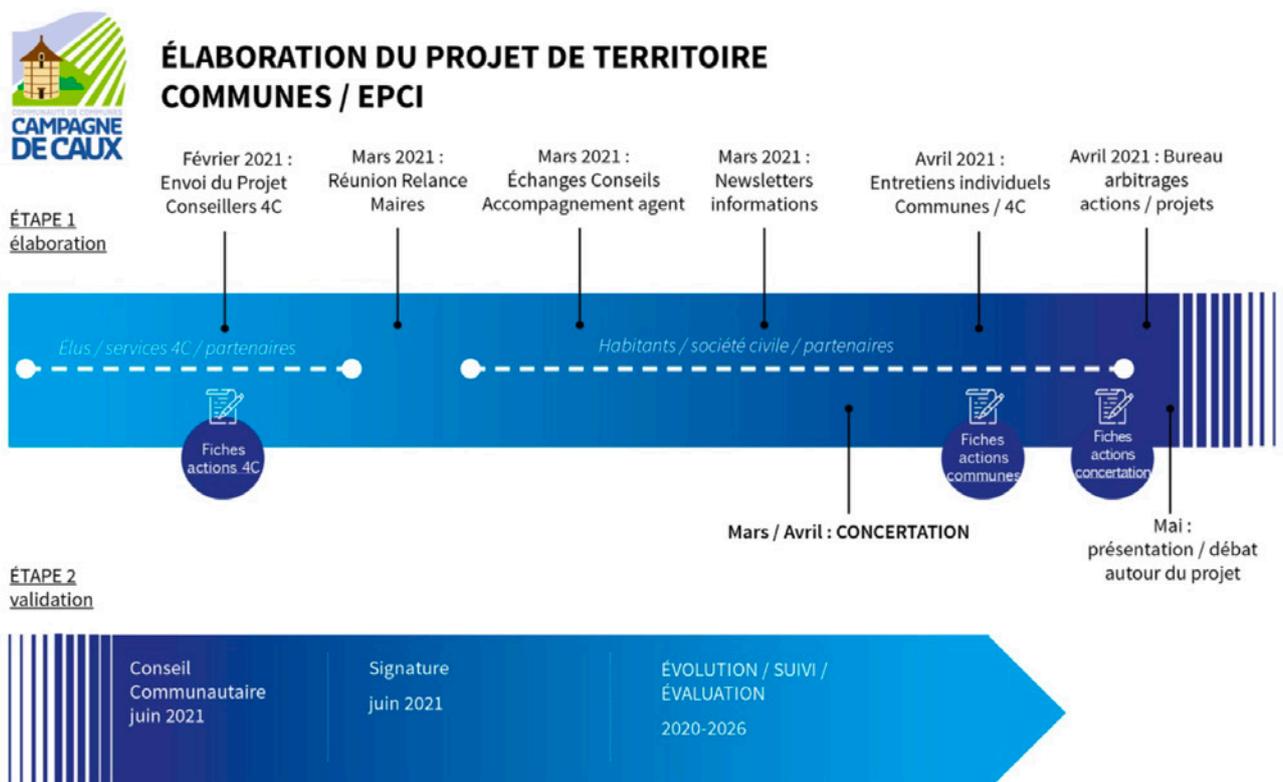
**Concertation** : L'élaboration du CRTE Campagne de Caux est réalisée de manière concertée avec le territoire. Ainsi, 4 types d'acteurs ont été identifiés pour participer à son élaboration et à sa mise en œuvre :

- Les partenaires du projet : cofinanceurs, porteurs d'actions, appuis techniques, ils participent à la mise en œuvre des actions identifiés dans le CRTE, et peuvent également participer à son élaboration.
- La société civile et ses représentants: associations, syndicats, entreprises, etc. Ils sont consultés lors de l'élaboration du CRTE pour donner des idées, apprécier les actions prévues dans le projet, les compléter.
- Les élus du territoire : ils sont consultés à chacune des étapes, contribuent à fournir des projets et à l'arbitrage général
- Les habitants : ils sont consultés via un formulaire en ligne sur leurs attentes et besoins

## A/ LES PARTENAIRES DU PROJET

### 1. Les Communes

- Le Projet politique est transmis aux élus communautaires le 11 février.
- Des échanges se déroulent mensuellement lors des Conseils communautaires pour expliquer les enjeux, les contours, les projets + newsletter
- Une présentation du CRTE est assurée auprès des Maires le 2 mars en présence du Sous-Préfet à la Relance
- Les Communes sont associées aux groupes de travail dans le cadre de la concertation
- Un agent assure le lien entre les communes et la Communauté de communes pour les projets communaux et communautaires inscrits dans le CRTE (février-avril)
- Deux journées sont consacrées à des entretiens individuels avec les communes pour échanger sur les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la Transition écologique (27 et 28 avril)
- Un débat autour du projet des enjeux de mutualisation et de répartition d'équipements est proposé aux adjoints des communes (4 juin)
- Un débat autour du projet de territoire est proposé aux conseillers communautaires (8 juin)
- Les Maires sont associés aux COPIL
- Le Conseil communautaire vote le projet (fin juin)



## 2. Les partenaires

> La Banque des Territoires / La Chambre de Commerce et d'Industrie / Le CAUE 76 / Le Pôle Métropolitain / La Chambre d'Agriculture / La DDTM / La CAF / La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale / Le CRESS / Agy Lin / Le Domaine du Grand Daubeuf / Le Collectif Normand des ressourceries et des acteurs du réemploi / Réseau National des Ressourceries / le NECI / Normandie Équitable / Seine-Maritime Attractivité

- Présentation du pré-projet aux partenaires (mars)
- Intégration des partenaires dans l'élaboration du projet (concertation)
- Rencontres avec les différents partenaires et réception de leurs commentaires (avril)
- Participation aux COPIL et à la réunion plénière
- Rendez-vous individuels sur les axes définis conjointement

## 3. La société civile et les habitants

- Présentation du pré-projet (plénière) (17 février)
- Communications régulières autour du projet (février à juin)
- Participation aux groupes de travail à savoir : 2 réunions plénières, un questionnaire en distanciel, 2 réunions de groupes en présentiel (mars/avril/mai)
- Consultation des habitants via un questionnaire (mai-juin)

## **B/ DÉROULÉ DE LA CONCERTATION**

**Les principes de la Charte de la participation du public sont appliqués :** cadre, état d'esprit, mobilisation, encouragement de l'initiative citoyenne

- Nombre de participants : **90**
- Animation : binômes de pilotes Campagne de Caux / Sous-Préfecture du Havre
- Kit fourni : vidéo de présentation, projet, atouts, ambitions, orientations, compétences, calendrier, déroulé

- Étape 1 : Présentation du pré-projet (diagnostic, atouts, faiblesses, ambitions, orientations et axes) - échanges
- Étape 2 : Consultation à distance sur les grandes thématiques de chaque axe, les partenaires, communes et la société civile sont invités à se prononcer individuellement, formuler leurs idées et priorités au regard des diagnostics fournis.
- Étape 3 : Les services de la Communauté et de la Sous-Préfecture travaillent en chambre à l'élaboration de fiches actions à partir des réponses obtenues
- Étape 4 : Les partenaires, communes et la société civile sont réunis par sous-groupe (axe). Les réponses aux questionnaires leur sont présentées, ils en débattent. Les fiches actions réalisées à partir des réponses sont relues collectivement, corrigées et complétées. Au besoin des fiches projets sont réalisées en complément. Les indicateurs sont déterminés collectivement.
- Étape 5 : La Communauté de communes retravaille les fiches à partir des éléments soulevés lors des réunions. Elle propose les plans de financement, recherche les partenaires, hiérarchise et évalue la faisabilité eu égard à ses capacités (humaines, financières...) et à ses objectifs en terme de développement du territoire et de transition écologique.



- Étape 6 : Présentation des fiches complétées à l'ensemble du groupe (orientation) - débat, complément, correction, explication
- Étape 7 : Présentation en plénière de la restitution globale des groupes et des fiches validées qui feront émerger des actions.

## V. Présentation des priorités stratégiques du territoire

Objectifs stratégiques et les axes du projet (cf. *Projet Territoire annexe 1*)



L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de pilotage.

Programme d'actions

Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par la dite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure ci-après.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse en *annexe [5]*.

Le plan d'action est mis à jour annuellement

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article "Durée, évolution et fonctionnement général du contrat."

AXE	Fiches (CRTE)	Porteur	Calendrier
<b>ORIENTATION I - UN TERRITOIRE HUMAIN QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT</b>			
<b>AXE 1</b> Porter une politique sociale et solidaire	1/ Acquisition de matériel de visio conférence mobile – accès aux services	Campagne de Caux	30/04 – 15/05/21
	2/ Pôle Culturel et social	Campagne de Caux	2023-2025
	3/ Dématérialisation des actes d'urbanisme	Campagne de Caux	30 avril 2021
	4/ Conseiller numérique France Relance	Campagne de Caux	30 septembre 2021
	5/ VTA aide au déploiement d'une politique sociale et familiale – diagnostic de territoire	Campagne de Caux	Sept 2021 – janvier 2023
	6/ Mise en place de transport pour les personnes en difficulté	Campagne de Caux / CIAS	PROJET
	7/ Portage de repas pour les personnes âgées	Campagne de Caux / CIAS	2022
	8/ Adapter la communications aux besoins de la population	Campagne de Caux / CIAS	2022
	9/ Animation de la vie sociale	Campagne de Caux / CIAS	PROJET
	10/ Création d'un forum des métiers	Campagne de Caux / CIAS	2022
<b>AXE 2 :</b> Sport & Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre	11/ Future piscine	Campagne de Caux	PROJET
	12/ Plaine sportive (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	13/ Briqueterie (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	14/Réfection église Notre Dame de la nativité	Vattetot-Sous-Beaumont	Avril - 31/08/2021
	15/Création d'une piste d'athlétisme	Campagne de Caux	2023
	16/ Rénovation énergétique et extension de la maison des associations	Houquetot	15/06/2021-31/12/2021
	17/ Création d'un espace de sport et de santé intergénérationnel	Houquetot	30/04/21 - 15/06/2021
	18/ Création d'une micro folie et fab lab	Bretteville-du-grand-Caux	Juillet - Sept 2021
	19/ Itinérance micro folie	Campagne de Caux	PROJET - 2022
	20/ Réfection Église Écrainville	Écrainville	Projet - 2023
	21/ Réfection Église Bretteville	Bretteville-du-grand-Caux	Fin 2021
	22/ Labellisation 100% EAC	Campagne de Caux	Rentrée 2024
	23/ Mise en réseau de la lecture publique	Campagne de Caux	PROJET
	24/ Création d'un PAVA	Campagne de Caux	PROJET
	25/ Développement du festival Mon Printemps Sonore	Campagne de Caux	Printemps 2022
	26/ Requalification des bâtiments scolaires suite aux regroupements 2022-2023	Campagne de Caux	PROJET
	27 / Terrain de foot synthétique	Bretteville-du-grand-Caux	2022
	28 / Agrandissement du gymnase	Bretteville-du-grand-Caux	2023
	29 / Création d'un gymnase adapté au sport compétition	Bréauté / Campagne de Caux	2023-2025

CONCERTATION

CONCERTATION

AXE	Fiches (CRTE)	Porteur	Échéance
<b>ORIENTATION I - UN TERRITOIRE HUMAIN QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT</b>			
<b>AXE 3 : Développer une politique familiale intercommunale</b>	30/ Centralisation des services dédiés à la famille (CIAS)	Campagne de Caux	Janvier 2022
	31/ Développement de la Coordination Petite Enfance – 0 à 11 ans	Campagne de Caux	2021
	32/ Diagnostic de territoire	Campagne de Caux	2021-2022
	33/ Temps de rencontres-échanges	Campagne de Caux	2021
	34/ Développer l'itinérance des accueils RAM et LAEP	Campagne de Caux	à déterminer
	35/ Mettre en place un guichet unique	Campagne de Caux	PROJET
	36/ Livret/guide numérique de l'ensemble des offres de services du territoire de la petite enfance à la post-adolescence	Campagne de Caux	PROJET
	37/ Temps de rencontres-échanges parents/ enfants/adolescents	Campagne de Caux	PROJET

CONCERTATION

<b>ORIENTATION II - UN TERRITOIRE RESPONSABLE</b>			
<b>AXE 4 : Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables</b>	38/ Réduction de la vulnérabilité du territoire en matière de cavités sous-terraines	Campagne de Caux	2021-2026
	39/ Renaturation écoles / cours oasis	Campagne de Caux	2023
	40 / Réalisation d'une étude «Plan Paysage»	Campagne de Caux	2022
	41 / Des milliers d'arbres pour demain	Campagne de Caux	2021-2026
	42/ Jardins partagés	Campagne de Caux	Avril 2022
	43/ Atlas de la biodiversité	Campagne de Caux	Mars 2022
	44 / jardins partagés & mare	Commune d'Houquetot	2022
	45/ Aménagement de jardins partagés	Commune de Bénarville	2022
<b>AXE 5 : Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale</b>	46/ Diagnostic environnemental	Campagne de Caux	Juillet 2021
	47/ Réseau de chaleur biomasse	Campagne de Caux	30/03/2022
	48/ Élaboration d'un PAT	Campagne de Caux / PMES*	2023
	49/ Développer une stratégie énergétique	Campagne de Caux	PROJET
	50/ Aider à l'installation des agriculteurs	Campagne de Caux	PROJET
<b>AXE 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service</b>	51/ Étude Biodéchets	Campagne de Caux	2022
	52 / Renforcement des réseaux fuyards d'eau	Campagne de Caux	Avril 2022
	53/ Transfert des effluents de Bréauté et Vattetot-Sous-Beaumont vers la STEP de Gruchet-le-Valasse	Campagne de Caux	30/11/2021
	54/ Création d'une recyclerie / repair café	Campagne de Caux	PROJET
	55/ Sensibilisation aux bonnes pratiques	Campagne de Caux	PROJET
	56/ Gestion des dépôts sauvages	Campagne de Caux	PROJET

CONCERTATION

CONCERTATION

CONCERTATION

## ORIENTATION III - UN TERRITOIRE ATTRACTIF & ACCUEILLANT

<b>AXE 7 :</b> <b>Maintenir la qualité du cadre de vie</b>	57/ Aménagement du bourg (PVD)	Commune de Saint-Maclou	2021-2023
	58/ Reconversion de l'îlot dit du Credit Agricole (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	59/ Réaménagement des espaces publics du cœur de bourg - places (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	60/ Schéma communal de signalisation (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	61/ Harmoniser la signalétique à l'échelle communautaire	Campagne de Caux	PROJET
	62/ Structurer le maillage scolaire	Campagne de Caux	2022
	63 / Optimiser le maillage des équipements sportifs et culturels à proximité des équipements scolaires	Campagne de Caux	PROJET
	64/ Rénover les centre-bourgs > Mettre en œuvre les conventions PVD et Opération de Revitalisation de Territoire > Requalifier les espaces de centre-bourg des communes de Bréauté, Manneville-la-Goupil, Saint-Maclou-la-Brière	Campagne de Caux	PROJET
	65/ Réaménagement centre-bourg (sécurisation)	Bec-de-Mortagne	PROJET
	66/ Réaménagement centre-bourg	Vattetot-sous-Baumont	PROJET
	67/ Aménagement accessibilité commerces/ écoles / sécurisation	Commune d'Annouville-Vilmesnil	PROJET
	68/ Réflexion sécurisation et cheminement mobilités douces	Commune d'Houquetot	PROJET
	69/ Réflexion sécurisation et cheminement mobilités douces	Commune de Sausseuzemare-En-Caux	PROJET
	70/ Réaménagement bourg	Commune de Manneville-La-Goupil	2022-2023
71 / Aménagement bourg et entrée de bourg	Commune de Bréauté	2022-2023	
72/ Mutualisation des équipements communaux et communautaires	Commune de Goderville & Campagne de Caux	2021-2022	

CONCERTATION

## ORIENTATION III - UN TERRITOIRE ATTRACTIF & ACCUEILLANT

### **AXE 8 :** Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi

73/ Aménagement touristique, sportif et social de centre-bourg	Commune de Virville	2022-2025
74/ Création d'un site d'attractivité touristique avec Moulin à vent	Campagne de Caux	PROJET
75 / Développement de la vallée de la Ganzeville (Tourisme durable)	Campagne de Caux	PROJET
76 / Réflexion sur la mise en place d'une aire de camping-cars	Campagne de Caux	PROJET
77 / Création d'une rando équestre Bréauté-Le Tilleul	Campagne de Caux	2022-2023
78 / Création d'un conservatoire de la menthe	Commune de Mentheville	PROJET
79/ Développement d'une offre de slow tourisme - réhabilitation de bâtiments	PRIVÉ   Écomusée de la pomme & du Cidre	2022
80/Aménagement et rénovation d'un jardin public et aire de pique-nique	Commune de Daubeuf Serville	PROJET
81/ Maillage du territoire en mobilité douce	Campagne de Caux	2021-2023
82/ Mise en place d'AAP sur la commercialisation des produits locaux	Campagne de Caux	PROJET
83/ Création d'un Office de Tourisme Inter-communal	Campagne de Caux	PROJET
84/ Réalisation d'un schéma directeur de l'hébergement touristique marchand	Campagne de Caux	Janvier 2023
85/ Accompagner l'entrepreneuriat local – Espace de co-working / incubateur	PRIVÉ   Le Nichoir	Septembre 2021
86/ Accueillir l'entrepreneuriat local - Valorisation et développement des ZAE	Campagne de Caux	PROJET

**CONCERTATION**

### **AXE 9 :** Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins

87/ Extension du bâtiment communautaire	Campagne de Caux	Sept 2021 – janvier 2023
88/ Pôle d'échange multimodal	Campagne de Caux	2021-2022
89/ Voirie communale	Campagne de Caux	PROJET
90/ Requalification rd925 - entrée Nord	Campagne de Caux	PROJET
91 / Extension de la ZA Bretteville / Goderville	Campagne de Caux	2022-2023
92/ Extension du Pôle paramédical	Commune de Bréauté	PROJET
93/ Création d'un éco-quartier	Commune de Bréauté	PROJET
94/ Réhabilitation du presbytère (kines, dentistes...)	Commune de Bréauté	PROJET
95/ Construction de locaux associatifs	Commune de Bréauté	2021
96/ Réaménagement des liaisons piétonnes et parcours de santé	Commune de St Sauveur	PROJET
97/ Aménagement d'un pump track sur espace de santé	Commune de Bretteville	2021-2022
98/ Soutien aux initiatives locales en faveur de la santé	Campagne de Caux	PROJET
99/ Développement & maillage des mobilités	Campagne de Caux	PROJET
100/ Favoriser un parcours résidentiel au sein du territoire	Campagne de Caux	PROJET

**CONCERTATION**

## VI. Actions communautaires matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Axe TE	Porteur	Budget (€ HT)  Soit	Partenaires Financeurs concernés	Financements 2021-2022 attendus
<b>Action 3</b>	Dématérialisation des actes d'urbanisme	<b>1</b>	Campagne de Caux	<b>23 759</b> <b>Soit 28 510,80 € TTC</b>	<b>État</b>	<b>DETR (23,5%) + Fonds pour la transformation numérique (formation) (53,8%)</b>
<b>Action 5</b>	VTA aide au déploiement d'une politique sociale et familiale diagnostic de territoire	<b>1</b>	Campagne de Caux	<b>En fonction du profil</b>		
<b>Action 2</b>	Construction d'un pôle social et culturel	<b>2</b>	Campagne de Caux	<b>5 138 000</b> <b>Soit 6 165 600 € TTC</b>		
<b>Action 4</b>	Conseiller numérique France Relance	<b>3</b>	Campagne de Caux	-		
<b>Action 43</b>	Création d'un atlas de la biodiversité	<b>4</b>	Campagne de Caux	-		
<b>Action 46</b>	Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique	<b>5</b>	Campagne de Caux	-	<b>ANCT</b>	<b>100%</b>
<b>Action 47</b>	Étude de faisabilité et mission AMO dans le cadre d'un marché global pour la création d'un réseau de chaleur biomasse	<b>5</b>	Campagne de Caux	<b>17 760</b> <b>Soit 21 312 € TTC</b>	<b>Ademe</b> <b>DSIL excep.</b>	<b>50% (validé)</b> <b>30% (validé)</b>
<b>Action 52</b>	Renforcement des réseaux fuyards d'eau	<b>6</b>	Campagne de Caux	<b>257 442</b> <b>Soit 308 930,40 € TTC</b>	<b>Agence de l'eau</b> <b>État</b>	<b>19%</b> <b>DSIL 20%</b>

<b>Action 53</b>	Transfert des effluents de Bréauté et Vattetot-Sous-Beaumont vers la STEP de Gruchet-le-valasse	6	Campagne de Caux	<b>1 667 158,9</b> <b>Soit</b>	<b>Département</b> <b>Agence de l'eau</b> <b>État</b>	<b>17,5%</b> <b>37,1%</b> <b>DSIL 20%</b>
<b>Action 87</b>	Extension du bâtiment communautaire	9	Campagne de Caux	<b>484 000</b> <b>Soit 580 800</b> <b>€ TTC</b>	<b>État</b> <b>Département</b>	<b>DETR 30%</b> <b>20%</b>
<b>Action 88</b>	Pôle d'échange multimodal	9	Campagne de Caux	<b>795 000</b> <b>Soit 954 000</b> <b>€ TTC</b>	<b>État</b> <b>Région</b>	<b>2021 4,9%</b> <b>2022 49,1%</b>
<b>Action 89</b>	Voirie communale	9	Campagne de Caux	<b>403 747,71</b> <b>Soit</b> <b>484 497,25</b> <b>€ TTC</b>	<b>État</b> <b>Département</b>	<b>DETR 30%</b> <b>30%</b>

## VII. Budget prévisionnel

### A/ Préambule :

Un projet de territoire répond à différents enjeux :

- Formaliser une ambition partagée par l'intercommunalité, les communes et les acteurs du territoire.
- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire.
- Mettre en adéquation les ambitions et les moyens.

Les finances et la fiscalité conditionnent la capacité d'intervention des collectivités.

Réfléchir à son avenir et définir une stratégie financière et fiscale doit permettre d'identifier les leviers disponibles pour mettre en œuvre le projet de territoire.

En parallèle, les actions qui y sont intégrées doivent être suffisamment précises, opérationnelles et assorties de préconisations de moyens pour s'assurer de leur mise en œuvre effective dans un calendrier réaliste.

### B/ Plan pluriannuel d'investissement (cf. Annexe 4) :

Dans cette optique d'élaboration de stratégie financière, le Plan Pluriannuel d'Investissement s'inscrit comme un des premiers outils à mettre en place.

Il dresse la liste des projets programmés pour la durée du mandat et leurs financements.

Il permet aux élus de définir les opérations d'équipements prioritaires au regard de :

- la politique fiscale,
- du niveau de dépenses nécessaire au fonctionnement des services,
- de la capacité d'autofinancement,
- du niveau d'endettement pouvant être supporté par la collectivité.

### C/ Quelques données financières :

- Capacité d'autofinancement :

Au vu du dernier compte administratif, la 4C dégage sur sa section de fonctionnement un excédent d'exercice de 1 003 564.19 € hors opérations d'ordre.

Le budget 2021 laisse entrevoir une diminution de la capacité d'autofinancement.  
 Estimation de la CAF : 800 000 € hors opérations d'ordre.

• Endettement :

Le taux d'endettement de la 4C est faible.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette sera de 38 668.01 €.

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital versé	Intérêts versés	Annuité versée	Capital restant dû au 31/12
2021	451 791,55	206 561,83	3 438,03	209 999,86	245 229,72
2022	245 229,72	206 561,71	1 322,32	207 884,03	38 668,01
2023	38 668,01	10 662,67		10 662,67	28 005,34
2024	28 005,34	10 662,67		10 662,67	17 342,67
2025	17 342,67	10 662,67		10 662,67	6 680,00
2026	6 680,00	6 680,00		6 680,00	0
<b>Total</b>		451 791,55	4 760,35		

En matière de fiscalité, avec la mise en place du PLUi, les bases d'imposition du territoire vont évoluer. Difficile à ce stade d'en évaluer les répercussions sur nos recettes fiscales et surtout dans quelle proportion et sur quel calendrier.

**D/ Réflexions à venir :**

- Dans un contexte de contraintes financières des collectivités publiques, le projet de territoire amène
- > à prioriser nos actions. Chaque année, le PPI se doit d'évoluer. Il conviendra de se saisir de l'opportunité des appels à projet, ce qui pourrait avoir une répercussion sur la hiérarchisation des projets ;
  - > à faire évoluer nos recherches de partenaires financiers, outre les financements de droit commun, de contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département, se tourner vers la mobilisation de fonds structurels, ainsi que vers le développement de modes de financement innovants tels que les partenariats public/privé ;
  - > à déclencher de nouvelles logiques d'organisation plus performantes parmi lesquelles la gestion organisationnelle des emplois et des compétences, l'impulsion d'une démarche de mutualisation sur le territoire avec les communes partenaires ;
  - > à réfléchir sur une approche collective des finances sur le territoire, par le biais d'un pacte fiscal et financier, document tendant à organiser les relations financières entre les communes et la 4C.

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 11 660 868,7 € TTC d'investissement pour la période 2021-2026.

RESTE À CHARGE 4C 2021-2026 :

Budget principal Campagne de Caux : 1 693 695,97 €

Budget déchets : 156 852 €

Budget eau 115 395,384

Budget Assainissement 400 124,232 €

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en *Annexe 4*.

## Article 4 : Gouvernance

### A / COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de la Communauté de communes Campagne de Caux et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés :

- Les Maires des 22 communes de Campagne de Caux
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre d'Agriculture
- La DDTM
- L'ANCT
- La CAF
- La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- Chargé de mission PVD

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

### B/ COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité technique est co-animé par l'Etat et la Collectivité. D'autres partenaires, techniques ou financiers, pourront être associés tout au long de la vie du Projet.

Le comité technique prépare les travaux du COPIL et assure la mise en œuvre opérationnelle du CRTE.

Il se réunit autant que besoin au moins 1 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Liste des membres :

- Chef de l'équipe projet (Campagne de Caux)
- Chargé de mission Transition écologique (Campagne de Caux)
- Directrice Générale des Services (Campagne de Caux)
- Responsable Finances (Campagne de Caux)
- Chef du bureau des collectivités locales (Sous-Préfecture)
- Secrétaire Générale (Sous-Préfecture)
- Chef du Action Économique et de la Cohésion Sociale (Sous-Préfecture)

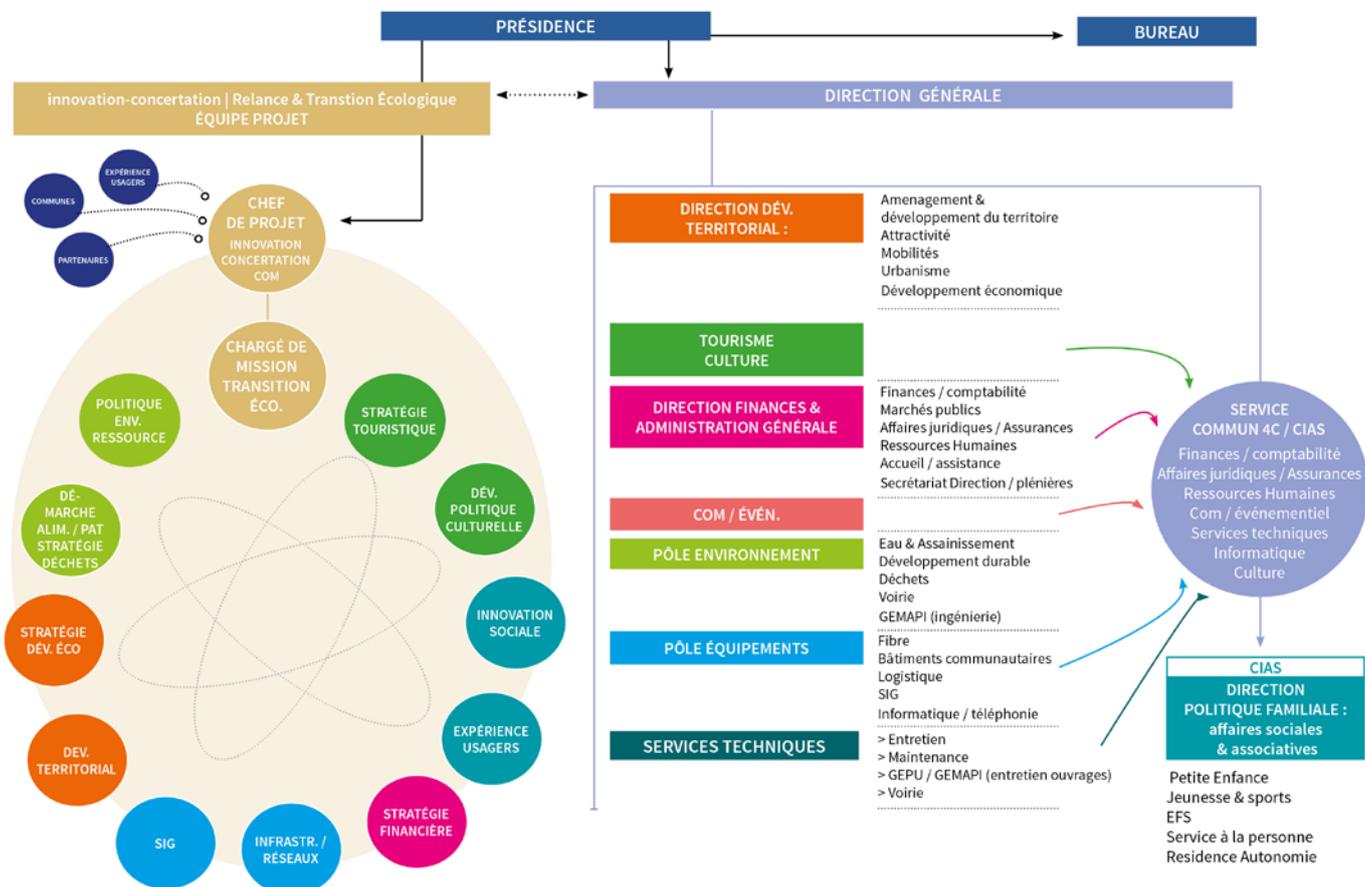
## C/ ÉQUIPE PROJET DE LA COLLECTIVITÉ

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet : Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée. *Annuaire des fonctions en annexe [6].*

L'État s'engage à désigner des interlocuteurs dédiés afin de participer avec l'équipe projet Campagne de Caux à l'animation et au suivi du CRTE. Ces interlocuteurs seront en charge de mobiliser les différents services de l'État et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE. Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

## ORGANIGRAMME 2021-2026



## **D/ ORGANISATION GÉNÉRALE**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité met en œuvre l'organisation :

### 1 • Modes de collaboration

La Communauté de communes élabore son CRTE en partenariat avec les services de l'État, les partenaires et acteurs locaux qu'il convient de mobiliser en fonction des thématiques et projets abordés. Leurs avis et expertises sont mobilisés au travers des groupes de travail, à la relecture et formalisation de fiches et du projet global mais également tout au long du mandat via les comités de pilotages et comités techniques. Ces points seront affinés pour la convention définitive.

### 2 • Outils ou méthodes garantissant l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre

La Communauté de communes met en place une équipe projet garantissant l'ambition et la qualité du projet (voir chapitre précédent). Le chef d'équipe projet traduit les besoins, coordonne, interconnecte et joue le rôle d'intégrateur. En accord avec la stratégie politique de l'Exécutif, définit les orientations de la politique d'innovation et accompagne le développement des projets. Il facilite les échanges entre acteurs internes et externes, permet une gestion et une mobilisation des systèmes organisationnels, simplifie le fonctionnement interne et la transversalité.

Des outils sont mis en place : feuille de route, lettres de mission, fiches projets, revue de projets, copil et Co-dir. Il joue également le rôle d'interface avec le chargé de mission de PVD de la Commune de Goderville pour la mise en synergie des projets et l'implique dans le CRTE.

Le chargé de mission pilote les études et diagnostics partagés entre les acteurs, opère les choix techniques en cohérence avec la politique des élus, repère les facteurs politiques, juridiques, techniques, économiques et démographiques et les partage avec l'équipe.

Les membres de l'équipes sont mobilisés en fonction des besoins projets et thématiques. L'équipe est agile et son organisation évolue. Le chargé de mission ORT est intégré à l'équipe.

### 3 • Les moyens et étapes pour la communication du projet et le suivi de la démarche

La Communauté de communes s'engage à mettre en œuvre les moyens de communication nécessaires pour faire vivre le projet tout au long de sa durée.

- Concertation : les groupes de travail se réunissent 2 fois par an
- Réunions thématiques ponctuelles
- Copil : se réunit une fois par an
- Comités techniques : se réunissent dès qu'un projet le nécessite
- Conseil des Maires / Conseils communautaires 3 fois par an
- Newsletters / webinaires mensuels
- Diffusion grand public : réseaux sociaux / publications intercommunales et communales, relais médias, rapport d'activités
- Revues de projets
- Évaluation annuelle par indicateurs

## **Article 5 : La coopération inter-territoriale**

Le contrat intègre, un volet relatif à la coopération inter-territoriale, dans une logique d'alliance entre le territoire signataire et ceux avec lesquels il interagit.

Dans ce cadre, les élus du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ont acté le principe d'intégrer dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) des 8 EPCI membres certains axes communs et partagés d'intérêt estuarien.

Cette contribution prend la forme d'un texte chapeau stratégique global et de clauses thématiques à insérer dans les fiches actions : Les enjeux métropolitains dans les CRTE.

Existant sous son statut actuel depuis 2017 mais fruit d'un dialogue qui perdure depuis plus de 20 ans, le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine réunit aujourd'hui 8 intercommunalités constituant un ensemble de près de 550 000 habitants et couvrant 275 communes.

Son territoire s'étend depuis Fécamp au nord jusqu'à Lisieux au sud, ayant l'estuaire de la Seine en partage. Le Pôle métropolitain est un outil de dialogue et de concertation entre les EPCI, levier d'influence collective mais aussi d'expérimentations.

Concrètement, il s'agit d'une communauté de projets dont l'action repose sur un double positionnement :

- > La mise en cohérence des politiques publiques
- > La mise en place d'actions de visibilité de l'estuaire de la Seine,

La feuille de route portée par les élus repose sur les 4 axes de travail historiques du PMES : le développement durable et la santé, l'attractivité et le tourisme, les mobilités, le développement économique.

Les priorités affichées par l'Etat dans le cadre du plan de relance et de la construction des Contrats de Relance et de Transition Ecologique résonnent particulièrement dans l'estuaire de la Seine, au croisement des stratégies portées par les intercommunalités membres et des orientations du Pôle métropolitain.

Dans cette logique, les élus ont souhaité valoriser la démarche du Pôle au sein de leurs CRTE et y intégrer certains enjeux communs et partagés d'intérêt métropolitain.

## **LES THÉMATIQUES ET SUJETS PRIORISÉS SONT LES SUIVANTS :**

### **Mobilités :**

1/ Schéma cyclable : Mise en cohérence à l'échelle de l'estuaire de la Seine des grands axes cyclables jalonnés et aménagés par les EPCI, parfois les communes, et les Départements.

L'objectif à terme est de positionner l'estuaire comme une destination cyclable complète et sécurisée pour les touristes et les habitants en s'appuyant sur un futur réseau interurbain.

• Cet axe pourrait venir en appui de tous les projets liés aux aménagements cyclables mais aussi aux équipements liés à la pratique du vélo (type maison du vélo, halte de services, location de vélo...).

2/ Stratégie mobilités électriques et interopérabilité : Le Pôle métropolitain travaille avec l'ensemble des opérateurs de mobilité électrique afin de construire une stratégie d'interopérabilité (moyens de paiement, tarification, communication/information) à l'intérieur du Pôle et vis-à-vis de territoires extérieurs ciblés (Vallée de la Seine, Ile de France, marchés étrangers, à déterminer).

• Cet axe pourrait venir en appui de tous les projets liés aux mobilités électriques, y compris publiques (acquisition de bus etc).

### **Développement durable et santé :**

3/ Démarche alimentaire : Accompagnement de l'émergence des PAT au sein des EPCI à travers la mise en place d'ateliers de sensibilisation faisant appel à des intervenants de portée nationale et de nombreux exemples concrets puis d'une démarche de diagnostic/émergence d'enjeux collectifs et territorialisés qui

alimentera les projets des EPCI. L'objectif à terme est d'assurer une cohérence entre les différentes stratégies locales et de faire émerger des actions communes.

- Cet axe pourrait venir en appui des EPCI qui portent des projets de PAT et des actions concrètes (restauration collective, agriculture, etc).

### **Développement économique :**

4/ Tiers-Lieux : L'estuaire de la Seine propose un cadre de vie qualitatif, l'ensemble de ses EPCI contribuent à l'émergence de tiers-lieux qui sont de réels atouts pour enrichir l'écosystème économique et associatif local et pour valoriser une effervescence attractive (nouveaux habitants, nouvelles entreprises/startup). Le Pôle métropolitain a lancé un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre pour aboutir à une stratégie de communication commune à destination de futurs nouveaux arrivants et des habitants du territoire.

- Cet axe pourrait venir en appui des EPCI qui portent des projets de tiers lieux.

### **Tourisme et attractivité :**

5/ Stratégie touristique de l'estuaire : Depuis 2019, les élus du PMES se sont dotés d'une stratégie touristique en 3 volets qui visent à s'appuyer sur les complémentarités des uns et des autres pour optimiser les séjours des touristes dans l'estuaire: favoriser les mobilités au sein de l'estuaire, proposer des expériences toujours plus qualitatives pour capter les publics, consolider un réseau d'acteurs qui anticipe les tendances touristiques de demain.

- Cet axe pourrait venir en appui des EPCI qui portent des projets touristiques.

## **Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.**

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits dans les fiches actions. Il seront précisés ultérieurement en annexe 6 sous forme de tableau récapitulatif.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

## **Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 30/06/2026.

Toute évolution de l'économie générale du contrat, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable des partenaires financiers

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté de communes et de ses communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE

Les annexes sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle

sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, l'EPCI et ses communes membres peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une ou plusieurs actions supplémentaires au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action(s), au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

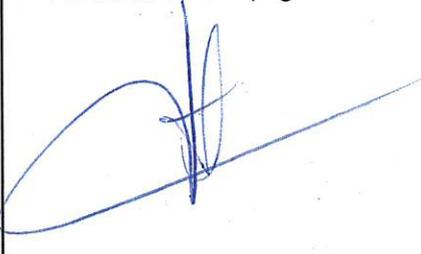
La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signé en 3 exemplaires, le 29 juin 2021

EPCI	ÉTAT
<p data-bbox="150 949 523 1016"><b>Franck RÉMOND</b> Président de Campagne de Caux</p> 	<p data-bbox="687 949 943 1016"><b>Vanina NICOLI</b> Sous-Préfète du Havre</p> 